Parti Socialiste
Congrès national de Suresnes
23 et 24 mars 1974

Sommaire

Le président (Georges Fillioud) 2
Paul Lussault 3
Pierre Mauroy 4
Jean Poperen 6
Pierre Mauroy 7
Georges Sarre 7
Roger Fajardie 8
Georges Sarre 10
Roger Fajardie 11
Jean-Pierre Chevènement 12
Roger Fajardie 12
André Laignel 12
Georges Sarre 13
Roger Fajardie 13
Marc Wolf 14
Roger Fajardie 15
Georges Sarre 16
Roger Fajardie 16
André Laignel 16
Roger Fajardie 17
Georges Sarre 17
Roger Fajardie 18
Michel Charzat 19
Roger Fajardie 19
Roger Fajardie 19
Jean-Pierre Chevènement 22
Jean Poperen 23
Pierre Mauroy 25
Didier Motchane 27
Pierre Mauroy 27
Raymond Vaillant 28
Dominique Taddéi 29
Cécile Goldet 30
Dominique Taddéi 31
Geneviève Peyrolle 33
Dominique Taddéi 36
Raymond Vaillant 37
Roger Fajardie 38

Copyright Fondation Jean-Jaurès

Henri Delisle 39
Jean Alibert (Vendée) 39
Roger Fajardie 40
Pierre Guidoni 40
Roger Fajardie 41
Henri Delisle 42
Secrétaire des J.S 43
Roger Fajardie 46
Robert Lucente 46
Georges Sarre 47
Maurice Benassayag 48
Robert Lucente 48
Roger Fajardie 49
Pierre Guidoni 49
Roger Fajardie 50
Louis Mermaz 51
Raymond Douyère (Sarthe) 52
Louis Mermaz 53
Raymond Douyère (Sarthe) 54
Louis Mermaz 54
Roger Fajardie 55
Brachet (Maine-et-Loire) 56
Gaillard (Ardèche) 57
Roger Fajardie 58
Raymond Vaillant 58
Pierre Mauroy 59

Séance du dimanche 24 mars 1974. 2ème Session
(Après-midi)

La séance est ouverte sous la présidence de Georges Fillioud.

Le président (Georges Fillioud)

J'indique en commençant nos travaux de l'après-midi, que la collecte organisée au sein de ce Congrès pour venir en aide aux grévistes de la Banque a rapporté 4100 F.
(Applaudissements)
La dernière séance de ce Congrès va être organisée de la façon suivante :
Nous allons entendre le rapport de la Commission de synthèse qui a siégé la nuit dernière.
Le rapporteur général de la Commission de synthèse est notre camarade Fajardie, qui sera aidé sur quelques-uns des points de ce rapport par des rapporteurs particuliers qui sont :
- Dominique Taddéi, sur les problèmes féminins,
- Mauroy, sur l'application de l'article 16,

Fondation Jean-Jaurès

- Mermaz, sur les problèmes concernant les élus et leurs relations avec le Parti,
- Lucentre (?), sur les questions ayant trait aux entreprises.

Pour la bonne organisation de nos travaux, j'indique dès maintenant qu'il est indispensable que les interventions soient très exactement situées.

Roger Fajardie et les rapporteurs dont je viens de citer les noms vont s'exprimer au nom de la Commission de synthèse, en prenant, dans l'ordre chronologique, les statuts actuels que nous avons tâche de réformer, de rectifier.

Le ou les rapporteurs exprimeront la position qui s'est dégagée sur chacun des articles de la Commission des résolutions. Sur chacun de ces articles, si l'un d'entre vous souhaite déposer un amendement, il devra le faire immédiatement après l'exposé du rapporteur de la Commission de synthèse.

Il est entendu que seuls pourront être retenus les amendements qui ont déjà été présentés à la Commission de synthèse, c'est-à-dire sur les rapports présentés par les rapporteurs des groupes de travail. Lorsqu'il y aura ainsi débat contradictoire, je donnerai la parole à deux orateurs, et à deux seulement : l'un pour, l'autre contre, sur chacun des textes présentés, chaque orateur devant limiter son intervention à cinq minutes.

Si nous ne respectons pas cet horaire, il ne sera pas possible de terminer le long travail que nous avons devant nous dans des délais raisonnables. Et chacun d'entre vous comprendra qu'il n'est pas souhaitable et qu'il n'est pas possible que notre Congrès se termine à une heure suffisamment avancée pour que la plupart des délégués se voient contraints de quitter cette salle pour regagner leurs départements.

Je serai donc obligé - et je vous demande par avance d'accepter une certaine sévérité du président de séance - de faire respecter avec scrupule les indications de travail que je viens de vous donner.

Avant de donner la parole à Roger Fajardie, rapporteur de la Commission de synthèse, je suis saisi d'une demande d'intervention de notre camarade Lussault, qui veut faire une intervention, une observation de caractère général, sur la procédure. Il a donc la parole pour 5 minutes.

Paul Lussault

Camarades, au nom des camarades du courant unitaire, j'ai été chargé de faire part à cette tribune d'une inquiétude qui, je crois, est partagée par l'ensemble des délégués. Il s'agit du problème de la connaissance des votes indicatifs, ou plus exactement de la non-connaissance de ces votes indicatifs.

En effet, il n'a pas été possible de comptabiliser pour ce Congrès les votes émis par les sections et les votes enregistrées, donc, par les Congrès fédéraux.

Il y a là une anomalie que nous devons signaler et souligner, en insistant, en indiquant que cette comptabilisation, de fait, n'a pas été matériellement possible, et nous devons en chercher les raisons. Ces raisons sont qu'une procédure de vote applicable dans toutes les sections et dans tous les Congrès fédéraux n'a pas pu être diffusée par le Secrétariat national. Il est évident, dans ces conditions, que des votes exprimés suivant des procédures différentes, par de nombreuses fédérations, ne permettaient pas une comptabilisation nationale.

Fondation Jean Jaurès

Mais il n'empêche que le Congrès s'est trouvé démuni d'informations essentielles puisque, pour ne prendre qu'un exemple, les Commissions, les assemblées du Congrès réunies hier après-midi, ont du travailler sans connaître quelle était la réalité des positions des camarades de l'ensemble du Parti, et qu'il s'en est suivi, notamment au niveau de la désignation des rapporteurs, des désignations qui tenaient compte du rapport des forces existant dans la Commission, et non pas de l'avis des camarades de l'ensemble du Parti tel qu'il s'était exprimé dans l'ensemble des sections.
Nous considérons que la manière dont le Congrès a travaillé a été, de ce point de vue, mauvaise. Nous considérons que le travail de la Commission des résolutions n'en a pas été facilité ni clarifié, et nous protestons contre cette méthode qui entraîne le Congrès à devoir débattre maintenant sur les décisions de la Commission des résolutions, sans avoir été informé de l'avis exprimé par les militants dans la première et importante phase de délibération dans les sections.
Nous demandons, en tout état de cause, que la publication des votes indicatifs soit effectuée dans "Le poing et la rose" qui fera compte-rendu de ce Congrès, avec éventuellement les indications correspondant aux fédérations qui n'auraient pas pu livrer leurs votes, dans les conditions de travail qui ont été les nôtres pour la préparation de ce Congrès.
(Applaudissements)

Le président - Les explications qu'appellent les questions posées par Lussault ont été données (elles sont de caractère technique) dans les assemblées qui se sont réunies hier, et également ces questions ont été évoquées à la Commission des résolutions la nuit dernière. Enfin, pour que tout le Congrès, dans son entier, ait à cet égard toutes indications, je donne pour quelques minutes la parole à Pierre Mauroy.

Pierre Mauroy

Camarades, je voudrais répondre à Lussault, parce qu'il est un peu trop facile de présenter les choses comme cela et d'avoir un peu trop rapidement un certain nombre...
(Protestations et sifflements)
Camarades, laissez-moi...
(Protestations)

Le président - Un peu de silence, la parole est à Mauroy.

Pierre Mauroy - Ce que je suis en train de défendre c'est le droit des fédérations et non pas le droit des courants. Les fédérations ont voté comme... (applaudissements)... Et en définitive nous avons demandé aux Secrétaires fédéraux de nous faire parvenir les votes... De la façon dont les fédérations ont voté...

Un délégué - Cela a été fait !

Fondation Jean Jaurès

Pierre Mauroy - ...Je dis que de la façon dont les Secrétaires fédéraux ont voté, avec la sensibilité particulière de chacune des fédérations, il était impossible de tirer des règles absolument générales, comme le souhaitait Lussault. Voilà la vérité...
(Applaudissements et protestations)
Et je tiens à dire d'ailleurs que ce qui était mis en place par ce Congrès, tout à fait démocratiquement, puisqu'il y a eu... (protestations)... camarades, écoutez...

Un délégué - C'était fabriqué.

Pierre Mauroy - ... Cette discussion, nous devons l'avoir, et l'avoir maintenant. Nous sommes en train de délibérer, avec ceux qui nous regardent ! Ou bien vous voulez donner l'impression et l'image d'un parti qui n'agit pas démocratiquement... (protestations)... ou bien, si la nouvelle image du Parti c'est simplement, pour quelques-uns, de résoudre les problèmes par des huées ou des sifflets, je dis qu'ils ne rendent pas service au parti...
(Applaudissements et sifflements)
Et ce que nous sommes en train de faire ensemble, c'est le travail d'un grand Parti démocratique qui veut régler les problèmes démocratiquement, et non pas sous les sifflets ou les huées de quelques-uns. Voilà ce que je voulais dire... (quelques sifflements, et applaudissements).
L'organisation démocratique de notre Parti, c'est la décision que vous allez prendre maintenant, vous le Congrès. Voilà la décision... (applaudissements)... et ce n'est pas, et je m'en excuse, la décision que quelques leaders de courants doivent prendre...
(Sifflements et applaudissements)
Et je rappelle à Lussault et aux camarades de sa tendance, que je pensais qu'il partageait avec nous le Secrétariat du Parti, où la solidarité doit exister. Et, comme l'a dit tout à l'heure François Mitterrand, de la même façon que nous souhaitons demain la solidarité au gouvernement, nous souhaitons la solidarité de l'équipe nationale, et non pas des exercices de style... (applaudissements)... et non pas quelques exercices de style, quelque laxisme, que le Parti doit actuellement surmonter, quelle que soit la capacité de quelques-uns à crier et à s'égosiller. Voilà la vérité !
Alors, tout simplement, camarades, même si vous contestez, au moins devez-vous savoir que l'organisation a été adoptée, et a été adoptée à l'unanimité du Bureau exécutif, y compris par ceux qui se sont exprimés tout à l'heure.
La décision qui a été prise, c'est que d'abord vous preniez vos décisions sur le plan des sections, sur le plan des fédérations.
Ensuite, il y a eu la réunion des Commissions et à aucun moment il n'a été question de composer ces Commissions sur la base de résultats de je ne sais quel vote indicatif. S'il y a une Commission qui devait être composée sur la base d'un vote indicatif, c'est la Commission des résolutions et celle-là justement a été constituée sur la base du vote indicatif qui est intervenu dès la première session du Congrès de Grenoble. Voilà la démocratie, et voilà la règle. Le reste, ce n'est que la recherche de quelques satisfactions de courant dont le Parti n'a rien à faire, parce qu'au-dessus

Fondation Jean-Jaurès

des courants il y a le Parti.
(Vifs applaudissements)
Je sais... oui, et je le dis, que depuis hier Jean Poperen promène un petit peu sa tristesse que le Parti n'ait pas vu la poussée..... (protestations)... je m'excuse...
Camarades, on ne réglera pas les problèmes de notre Parti de cette façon. Moi je vous dis que je suis profondément unitaire et je vous dis simplement, camarades, que les dispositions qui ont été acceptées par le Secrétariat sont celles qui ont été fixées par le Comité directeur et par le Bureau exécutif, que nous n'avons fait qu'appliquer. Voilà.
Et de toute façon, camarades, si vous estimez que le Secrétariat n'a pas fait son travail, ou si vous estimez qu'on aurait dû s'y prendre autrement, moi je demande un vote par mandat des fédérations sur ce point précis. (Quelques applaudissements)
Je demande à Poperen de nous dire exactement ce qu'il regrette dans les dispositions qui ont été prises par le Secrétariat et par le Bureau exécutif, et nous règlerons cela par un vote et un vote par mandats. Parce que, et mettons-y un peu de bonne humeur, la démocratie ne peut pas s'exprimer de cette façon, elle doit s'exprimer suivant nos règles, et je demande que maintenant nous essayons de régler le problème par nos règles.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Roger Fajardie...

Dans la salle - Poperen...

Le président - Je m'excuse, Poperen n'a pas demandé la parole, je ne la lui donne pas.

Pierre Mauroy - Moi je m'excuse, camarades... (protestations)... mais camarades, à ce point précis de la discussion il n'est pas possible de ne pas avoir un vote d'approbation ou de désapprobation de la façon dont le Secrétariat a préparé ce Congrès... (applaudissements) et je demande un vote par mandats.

Le président - Alors, nous allons procéder au vote qui est demandé.
Je donne la parole pour trois minutes, d'abord à Jean Poperen qui maintenant la demande, et ensuite à Georges Sarre, pour explication de vote.

Jean Poperen

Chers camarades, je vous demande d'abord de faire en sorte que les explications que les uns et les autres pourront être amenés à donner, le soient dans le calme, et je le dis comme je l'ai ressenti, je regrette qu'on n'ait pas laissé parler Pierre Mauroy dans le calme, je tiens trop à la liberté d'expression pour accepter qu'elle soit mise en cause.
(Applaudissements)
Je veux dire simplement à Pierre Mauroy, et je souhaite vraiment qu'il retire sa

Fondation Jean Jaurès

demande de vote qui n'arrangera rien je crois, car je ne crois vraiment pas qu'une demande d'explication d'une fédération et de quelques camarades, soit un fait si scandaleux qu'il nécessite des incidents entre nous. Le seul regret que j'ai exprimé, tu le sais bien, je te l'ai dit à plusieurs reprises Pierre, hier, c'est qu'une décision qui avait été prise par le Bureau, dont peut-être l'application était techniquement difficile, je veux bien en convenir, une décision qui me paraissait pourtant simple, n'ait pas été appliquée.
Nous avions convenu que les délégués trouveraient au matin du premier jour, six feuilles correspondant aux six grands types de vote que vous aviez émis dans les fédérations, ou que vous deviez mettre, de couleurs différentes, pour chaque fédération et sur lesquels vous auriez vous-mêmes porté les votes tels que vous les aviez effectués car naturellement, étant donné la complexité, ils ont été effectués de façons diverses, et dans ce cas je crois que le décompte aurait été relativement facile.
Dès lors que cela n'a pas été fait, je comprends très bien qu'il ait été difficile d'appliquer ce principe et de comptabiliser, à partir de feuilles qui étaient diverses puisque chacun les avait faites à sa façon, il fallait donc une grille unique et j'ai simplement dit : cette décision n'a pas été prise, je le regrette ; et à partir de là un certain nombre de camarades, et d'après les protestations bien au-delà de ceux qui se trouvent d'habitude avec moi sur les problèmes politiques, n'ont pas été d'accord. C'est tout, nous prenons acte de ce fait pour faire mieux la prochaine fois et nous nous mettons au travail maintenant, pour le reste.
(Applaudissements)

Le président - La parole à Pierre Mauroy.

Pierre Mauroy

Bon, je prends acte de la déclaration de Jean Poperen et effectivement sur ce ton là on peut régler les problèmes. Mais j'estime qu'un grand parti, et compte tenu des responsabilités qui seront demain les nôtres, ne pourra jamais trouver des solutions au milieu des huées et au milieu des sifflets, c'est la raison pour laquelle je demande un vote par mandats, qui est la règle de la démocratie.
(Applaudissements)

Le président - Georges Sarre a la parole pour explication de vote, trois minutes.

Georges Sarre

Je dirai simplement que tout ce qui a été fait dans ce Congrès quant à l'organisation matérielle, est parfaitement conforme aux votes et aux propositions qui ont été faits au niveau du Bureau exécutif et du Comité directeur.
Cela dit, je précise qu'en ce qui nous concerne, nous considérons qu'il est bien que sur cette affaire, dans l'hypothèse où il n'y aurait pas de vote, pour gagner du temps, ce ne serait pas une mauvaise chose, mais s'il devait y avoir un vote, pour être clairs

Fondation Jean Jaurès

nous demandons à nos camarades d'être solidaires de la direction du Parti. (Applaudissements)
Et dans le même temps, je dis à Pierre Mauroy que nous avons connu deux journées relativement difficiles, sérieuses, au niveau des travaux, il me semble qu'on pourrait peut-être accélérer en abordant tout de suite le rapport présenté par Roger Fajardie. (Applaudissements)

Le président - Pierre Mauroy demande le maintien du scrutin. Nous allons donc y procéder par appel nominal des fédérations.

Pierre Mauroy - Nous n'allons pas perdre de temps, Raymond Vaillant va vous préciser les modalités du vote.

Le président - Raymond Vaillant, veux-tu donner les indications utiles sur la procédure du vote.
(Raymond Vaillant donne les indications techniques pour le vote par mandats)
Chers camarades, nous allons poursuivre nos travaux par l'audition du rapport de Roger Fajardie, au nom de la Commission des résolutions.
Pendant ce temps les délégués rempliront leur feuille de vote et nous procéderons de la même manière jusqu'à la fin de nos travaux.
La parole est à Roger Fajardie, rapporteur général pour la Commission des résolutions.

Roger Fajardie

Camarades, nous avons, cet après-midi, un long rapport à entendre. J'imagine que vous voulez suivre ce débat qui est important pour le Parti et il est nécessaire que nous essayions de procéder à cet examen du projet de statuts dans le plus grand calme, sans quoi nous n'allons aboutir à rien.
Alors, j'insiste beaucoup pour que les camarades fassent un peu de silence… il est impossible, pour le rapporteur de travailler dans ce bruit !
Camarades, la Commission des résolutions, comme il arrive à chacun de nos Congrès, a d'abord été saisie d'un certain nombre de textes qui ne concernent pas les statuts.
1°) La Commission des résolutions a été saisie d'une protestation de plusieurs camarades de la fédération de Paris concernant la préparation de ce Congrès.
La Commission des résolution répond à cet égard qu'il appartient aux délégations dans le Congrès de régler les problèmes éventuels qui peuvent surgir au sein de la délégation et suggère que s'il y a des problèmes qui se trouvent posés, ils soient portés devant le Bureau exécutif du Parti.
La Commission des résolutions, d'autre part, a été saisie de la demande de réintégration de plusieurs camarades de la délégation de Tarn-et-Garonne, qui avaient été exclus au moment de la campagne électorale, par la Commission nationale des conflits.
La Commission des résolutions a constaté que ce Congrès est une seconde session

Contribution Jean-Jaurès

du Congrès de Grenoble et ne peut pas, en conséquence, se saisir de ce dossier.
Elle estime, d'autre part, qu'il convient qu'un rapport soit établi par la Commission nationale des conflits.
Dans ces conditions, la Commission des résolutions vous demande, à la majorité, de porter cette affaire devant la prochaine Convention nationale du Parti.

Le président - Faites silence : je suis persuadé que la majorité des délégués n'entendent pas le rapporteur.
Fajardie vient de faire un rapport sur des décisions annexes de la Commission des résolutions. Personne ne demande là-dessus la parole ? Alors, Fajardie, nous attaquons la discussion des articles.

Roger Fajardie - Non, si tu me permets, président, encore un vœu qui a été présenté : "Un organe central de presse, conformément aux dispositions des articles 81 à 84 doit devenir quotidien national le plus rapidement possible ; une campagne de souscription dans et en dehors du Parti doit être lancée dans ce sens."
La Commission des résolutions, à l'unanimité, propose le renvoi, pour examen, au Comité directeur du Parti.

Le président - C'est tout, Fajardie ? Alors, nous attaquons la discussion des articles. Sur chacun de ceux-ci, Roger Fajardie nous fait part des décisions de la Commission des résolutions. S'il y a des observations, elles doivent être faites sous la forme d'amendements à la décision proposée par la Commission.

Roger Fajardie - D'abord, une observation d'ordre général, au nom de la Commission des résolutions unanimes :
- Les statuts dont le Parti s'était doté au Congrès d'Epinay hésitaient, dans quelques-unes de leurs dispositions, et c'est bien naturel, entre la loi majoritaire et la loi proportionnelle.
Le Parti, en ce Congrès, semble s'orienter définitivement vers la loi proportionnelle à tous ses échelons et dans tous ses organismes.
Ceci entraîne la nécessité que l'on modifie ou que l'on supprime un certain nombre d'articles pour les adapter au système proportionnel et il s'agit des articles 34, 59, 38, 39 et 85 des anciens statuts.
J'en viens maintenant aux articles qui comportent des modifications, qui ont fait l'objet d'un vote de la Commission des résolutions.
Pour l'article 4, la majorité de la Commission des résolutions propose le texte suivant :
"La structure de base du Parti est la section et elle est constituée par au moins 5 adhérents, en accord avec la fédération intéressée, soit dans une aire administrative géographique déterminée, soit dans une entreprise ou une université. En cas de désaccord sur la constitution, la décision est renvoyée au Comité directeur du Parti".

Le président - Voilà donc le texte adopté par la majorité de la Commission des résolutions sur cet article 4.

Fondation Jean Jaurès

Pour un amendement ou une proposition contradictoire, la parole est, pour 5 minutes, à Georges Sarre.
(Applaudissements)

Georges Sarre

Camarades, je traiterai, dans mon intervention et, je pense, sans compliquer les travaux du Congrès ni la tâche du président, des articles 4 et 6, c'est-à-dire des problèmes de l'adhésion libre au Parti Socialiste et la question de la libre constitution des sections.
Nous avons toujours considéré que l'organisation du Parti est une question politique de la plus grande importance ; d'elle dépend la réalité du Parti, c'est-à-dire sa base sociale, sa capacité d'intervention dans les luttes, son aptitude à conduire un processus historique, etc.
A travers la dissuasion portant sur la liberté totale ou relative d'adhérer au Parti Socialiste et, par voie de conséquence, la possibilité offerte ou non de se laisser librement constituer les sections, est posée une question toute simple mais importante.
Le Congrès va-t-il choisir un parti ouvert ou fermé ?
Je dirai que l'intervention de François Mitterrand, comme d'habitude, nous a beaucoup aidés. C'est vrai que nous sommes pour un parti ouvert. Qu'est-ce que cela veut dire ?
Cela veut dire qu'il existe encore, malgré le travail en profondeur accompli par la rénovation qui se développe encore et qui doit continuer à se développer, il existe encore des petits propriétaires de sections et de fédérations… (Applaudissements)… c'est-à-dire que je pourrais citer, de cette tribune…

Dans la salle - Des noms… des noms... des noms !

Georges Sarre - Je crains, dans cette hypothèse, comme me le souffle François Mitterrand, d'être un peu long ! (Applaudissements) Je dis simplement que quand nous voulons ce parti ouvert, dans l'hypothèse où vous le refusez, eh bien cela prouve en réalité, en nous tous, un manque de confiance en nous-mêmes, très grave et important, et qu'on ne vienne pas nous dire que c'est désarmer le Parti car nous répondons que, dans le cas d'une adhésion individuelle ou la liberté de constitution des sections, l'organisation peut renverser la charge de la preuve, c'est-à-dire qu'après l'adhésion ou la constitution de la section, eh bien, en effet, il y a des mesures pour faire en sorte que l'orientation soit sauvegardée, soit maintenue et que la pérennité du Parti soit assurée. Mais, ce que nous dénonçons, c'est en fait des pratiques qui permettent de conforter certaines situations sans permettre au grand courant d'ouverture de l'emporter dans notre organisation.
(Applaudissements)
Il s'agit, comme vous le voyez, d'une question politique et, en même temps, d'un état d'esprit.
Comment faire croire aux Français que nous voulons une organisation moderne,

dynamique, en prise sur les masses, si nous nous recroquevillons en une chapelle de 110 000 adhérents. Croyez-vous que le Parti est suffisamment fort encore pour rivaliser avec d'autres ?
(Applaudissements)
Il ne s'agit pas d'une proposition démagogique. Il s'agit d'une question de principe et je dirai à tous les craintifs, je dirai à tous ceux qui ont peur de voir beaucoup d'adhésions nouvelles, qu'ils se trompent... et pour ceux qui redoutent le noyautage des organisations trotskistes ou la venue disons des gens des renseignements généraux, que cela est fait depuis longtemps et sans doute à d'autres niveaux ! (Applaudissements), et ce que nous visons c'est tout simplement la possibilité, pour le Parti, d'avoir une image, une image conforme à la rénovation entreprise, un parti dans la lignée d'Epinay.
(Applaudissements)

Le président - Roger Fajardie va répondre.

Roger Fajardie

Mes camarades, ma réponse sera aussi brève que possible.
Je ne sais pas s'il existe des petits propriétaires de sections ? S'il en existe, c'est fâcheux mais, en tout cas, il n'est pas nécessaire d'en créer d'autres !
(Applaudissements)
J'ajoute qu'il est indispensable, pour le bon fonctionnement du Parti, que la fédération qui a la responsabilité du bon fonctionnement de l'application des règles du Parti, sur le plan d'un département, soit en mesure d'assurer effectivement ses responsabilités. C'est la raison pour laquelle la majorité de la Commission des résolutions maintient le texte que j'ai proposé sur l'article 4.
(Applaudissements)

Le président - Camarades, nous allons procéder au vote sur cet article 4. Sarre a joint, dans son intervention, des commentaires qu'il avait à faire sur les articles 4 et 6, mais, pour l'heure, nous en sommes à l'article 4.
Alors, vous avez à vous prononcer sur le texte adopté par la majorité de la Commission des résolutions qu'a rapporté Fajardie et sur le texte que lui oppose Georges Sarre, que je lis :
"Les sections se constituent librement. La section est réputée constituée et participe de plein droit à la vie du Parti dès lors qu'elle compte 5 adhérents en règle de leurs cotisations et qu'elle en a informé la fédération départementale".
Selon le règlement du Congrès, si 10% des délégués demandent le vote par mandats, il y sera procédé, selon la méthode que nous venons d'utiliser, c'est-à-dire par feuille à remplir, mais nous gagnerions du temps en évitant de voter chaque fois par mandats.
Le Congrès est d'accord pour voter à main levée ? C'est ainsi que nous allons procéder ?
Jean-Pierre Chevènement demande que le Congrès soit consulté. Il souhaite, pour sa

Fondation Jean-Jaurès

part, que le vote ait lieu par mandats sur l'article 4. Chevènement, tu as la parole.

Jean-Pierre Chevènement

Sur l'article 4 mais pas sur l'article 6 parce que je considère que la libre constitution des sections est effectivement une affaire de la plus grande importance, que ce soit dans le cadre communal ou dans le cadre des entreprises ou des universités...

Le président - Pas de commentaires. Tu demandes le vote par mandats, je consulte le Congrès.
Ceux qui sont partisans du vote par mandats l'expriment en levant la main avec la carte rouge ?
...
Le vote par mandat est de droit.
Raymond Vaillant.
(Raymond Vaillant donne quelques précisions techniques concernant le vote)

Le président - Pendant qu'il est procédé à ce vote et afin de ne pas perdre de temps, nous continuons, Fajardie si tu veux bien, par la suite des articles.

Roger Fajardie

En ce qui concerne l'article 5, voici la proposition de la majorité de la Commission des résolutions :
"Quand une section atteint le seuil de 250 membres, elle peut être divisée en plusieurs sections, après accord des membres de la section intéressés et sur avis favorable de la fédération.
"Dans chaque commune ou agglomération urbaine sur le territoire desquelles existent plusieurs sections, l'unité d'action et de propagande du Parti peut être assurée par un Comité de coordination élu à la proportionnelle des effectifs de chaque section."

Le président - Je suis saisi sur cet article d'un amendement de Laignel qui a la parole pour 3 minutes.

André Laignel

Je serai très bref, mes chers camarades.
Il vous a été soumis au vote indicatif dans vos fédérations un certain nombre de textes. Ceux qui vous ont été soumis sur cet article prévoyaient tous la partition obligatoire à partir d'un certain seuil.
Il se trouve que le texte qu'on vient de vous soumettre ne concerne plus la partition obligatoire mais la rend facultative et avec de telles conditions qu'elle est en grande partie illusoire.
(Applaudissements).

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Je demande donc à toutes les fédérations qui ont voté le texte déposé par la majorité de la Commission des structures, signé par Pierre Bérégovoy, Dayan, Delisle, Fajardie, Poperen, Vaillant et Worms, de bien vouloir maintenir ce texte.
(Applaudissements)

Le président - La parole, pour 3 minutes, est à Georges Sarre contre la proposition de la Commission.

Georges Sarre

Camarades, je serai si possible rapide.
En ce qui concerne notre position, elle est très simple : nous disons qu'une section qui rassemble plus de 1000 adhérents, de deux choses l'une : ou c'est une manifestation de caractère symbolique : on vient écouter le prêtre à l'office... (applaudissements)... ou bien l'on veut une organisation avec des structures qui permettent l'intervention sur le terrain et une véritable discussion démocratique. Cela veut dire qu'on ne peut pas dépasser certains seuils.
Je dirai donc sur cette question que pour favoriser le travail du Congrès, bien qu'ayant proposé une solution plus radicale de votre parti en Commission des résolutions, nous faisons nôtre la proposition défendue par Laignel. Il vaut mieux quelque chose de juste et d'applicable que quelque chose de juste et qui risquerait de ne pas être appliqué.
(Applaudissements)

Le président - Fajardie ?

Roger Fajardie

Camarades, j'ai entendu nos amis Sarre et Laignel, avec beaucoup d'intérêt. Je veux relever sur l'instant une remarque faite par Laignel :
C'est vrai qu'une Commission des structures a travaillé ; c'est vrai aussi qu'il y a eu une Commission des résolutions désignée hier par le Congrès qui a fait son office en recherchant les possibilités de synthèse ; naturellement, ce que je rapporte devant vous, c'est ce qui a été accepté après discussion par la majorité de la Commission des résolutions par 21 voix sur un texte, 7 sur le second et 10 sur le troisième, ce qui fait une majorité absolue de la Commission des résolutions.
Sur le fond des choses, je crois que les réflexions que nous pouvons faire sur cet article 5 rejoignent celles que j'ai faites à propos de l'article 4 :
Premièrement, il appartient à une fédération d'animer la vie dans le cadre du département et de voir quels sont les meilleurs moyens de faire fonctionner le Parti, et plus encore, il me parait évident qu'on ne peut pas décider arbitrairement qu'une section va être dirigée sans avoir consulté les adhérents de cette section.
Par conséquent, je maintiens les dispositions proposées par la majorité de la Commission en ce qui concerne l'article 5.
(Applaudissements)

Fondation Jean Jaurès

Le président - Nous sommes en présence, à propos de cet article 5, de deux textes sur lesquels nous allons voter.
Si personne ne demande le vote par mandats, nous allons procéder à un scrutin à mains levées.

Roger Fajardie - Le rapporteur demande le vote par mandats.

Le président - Je consulte le Congrès. Y-a-t-il 10% des délégués qui sont partisans du vote par mandats ?
Considérons qu'il y a vote par mandats.
(Protestations)
(Raymond Vaillant donne quelques précisions techniques concernant le vote)

Le président - Nous continuons, Roger Fajardie, avec l'article 6.

Roger Fajardie - Voici, camarades, le projet d'article 6 adopté par la majorité de la Commission des résolutions :
"L'âge minimum d'adhésion au Parti est de 15 ans. L'adhésion est libre. En cas d'opposition motivée d'un membre de la section, l'adhésion ne peut être refusée qu'après audition de l'intéressé et vote à la majorité des 3/4 des présents.
"En cas de contestation, la fédération départementale décide. Les mêmes dispositions s'appliquent aux mutations d'une section à une autre.
"La cotisation de tout membre du Parti, au profit de l'organisation centrale, est perçue par la section à laquelle il appartient et lui confère le droit de vote. Nul ne peut être porteur de plus d'une carte du Parti.
"L'adhésion à une section...

Le président - Silence, mes camarades !

Roger Fajardie - … (inaudible)... est immédiatement portée à la connaissance de la section du lieu d'habitation.

Le président - Sur ce texte adopté par la Commission des résolutions, je suis saisi d'un amendement présenté par Wolf.

Marc Wolf
La fédération du Nord unanime a, sur cette question de l'adhésion, adopté une position différente. Elle estime en effet que d'une part il n'est pas possible que l'adhésion au parti soit libre pour des raisons politiques que vous comprenez facilement.
Elle estime d'autre part qu'il n'est pas possible qu'une section, sans qu'il y ait possibilité d'appel, puisse refuser, que ce soit à la majorité ou aux 3/4, l'adhésion d'un camarade car cela laisse la place à toute sorte de manœuvre que vous devinez

Com Fondation Jean-Jaurès

également aisément.
Elle estime enfin que cela ne peut pas être un organisme politique, comme le C.A. fédéral qui peut trancher en cas d'appel. Quand nous avons un conflit avec un camarade du Parti, nous avons des juges désignés pour cela, avec une procédure. Eh bien nous pensons qu'il doit en être de même pour l'adhésion au Parti, c'est-à-dire que lorsqu'une section refuse une adhésion, le candidats à l'adhésion, dont la demande a été refusée, peut faire appel, mais devant la Commission fédérale des conflits, ce qui implique que si sa demande est refusée en Commission fédérale des conflits, il peut faire appel de cette décision en Commission nationale des conflits.
Camarades, il y a un principe dans notre parti, c'est de ne pas mélanger les questions politiques et les questions de la justice du Parti. Il nous semble que nous créerions une mauvaise jurisprudence en abandonnant à propos de l'adhésion du Parti ce principe qui a toujours été salutaire.

Roger Fajardie

Si je comprends bien le sens de l'amendement, il s'agit de préciser que c'est la Commission des conflits fédérale en première instance, nationale, en seconde instance, qui aurait à décider si une adhésion peut être reçue en cas de contestation.
S'il s'agit de dire cela je précise que la Commission des résolutions avait pensé que chaque fédération avait ses procédures propres et qu'il était peut être préférables de ne pas préciser de quelle manière la fédération intervenait.
Mais si la référence à la Commission fédérale ou nationale peut permettre un vote très large de la majorité du Congrès je pense qu'il n'y a pas de difficultés à mettre cette-précision dans le texte proposé.

Le président - Ainsi, nous nous trouvons en présence d'un seul texte que je soumets à l'approbation du Congrès. Que ceux qui sont partisans d'adopter le texte de la Commission des résolutions amendé par Wolf, le rapporteur de la Commission ayant accepté d'intégrer l'amendement, l'expriment en levant la main, avec le bulletin rouge.
Y a t-il des avis contraires ?
6 avis contraires.

Un auditeur - Moi, je ne vote rien, parce que je n'entends rien.

Le président - Pardonnez moi, nous sommes obligés de revenir sur le vote qui vient d'être émis, car c'est seulement maintenant que j'apprends que Sarre maintient son texte… (protestations)... présenté tout à l'heure avec l'article 4.
Comme, en effet, il l'avait indiqué dans une précédente intervention, je vous le soumets. Nous votons d'une manière contradictoire sur le texte de la Commission des résolutions amendé par Wolf et sur l'amendement de Georges Sarre dont il donne lecture.

Collection Jean-Jaurès

Georges Sarre

"L'adhésion au Parti est libre sous réserve des dispositions de l'article 3".

Dans la salle - Quel est l'article 3 ?

Georges Sarre - Le Congrès a raison de demander à connaître l'article 3 qui est simple :
"Les membres du Parti acceptent la déclaration de principes, les statuts et les décisions du Parti.
"Ils ne peuvent appartenir à un autre Parti politique, ni à un groupement expressément désigné quel qu'il soit, relevant directement ou indirectement d'un parti autre que le Parti Socialiste".

Le président - Ce texte n'a pas à être voté, puisqu'il n'est pas changé par rapport au texte actuel ; nous votons sur l'article 6 ; le choix se situe entre le texte que Sarre vient de lire et celui rapporté par Fajardie amendé par Wolf.
Que ceux qui sont partisans du texte Fajardie/Wolf l'expriment en levant la main avec la carte rouge.
Que ceux qui veulent adopter le texte Sarre l'expriment en levant la main ?
Le texte de la Commission des résolutions amendé par Wolf est adopté.

Raymond Vaillant - Pour le premier vote, il me manque les résultats du Morbihan et de la Haute-Vienne ; c'est le vote blanc.

Le président - La parole est à Fajardie pour la suite.

Roger Fajardie

Article 7. Voici le texte adopté par la majorité de la Commission des résolutions :
"En réunions de sections, seuls votent les présents et aucune procuration n'est admise ; lorsque le vote d'une section ne regroupe pas au moins le quart des inscrits, le nombre des mandats dont elle dispose dans les Congrès fédéraux est réduit en proportion du nombre d'adhérents qui manquent pour atteindre le quorum visé ci-dessus".

Le président - Sur cet article 7 un amendement est proposé par André Laignel.

André Laignel

Chers camarades, la majorité de la Commission des structures avait déposé un article 7 qui était celui-ci :
"En réunions de sections, seuls votent les présents et aucune procuration n'est admise ; pour être recevable, le vote d'une section devra avoir été acquis lors d'une réunion groupant au moins le quart des inscrits."
Il est évident pour nous qu'une réunion de section qui ne regroupe pas au moins le

Coll. Fondation Jean Jaurès

quart des inscrits n'a pas le critère démocratique suffisant pour que son vote puisse être recevable.
Le texte de la Commission des résolutions qui contredit le texte de la Commission des structures introduit un système qui reste très difficilement applicable. Nous demandons le maintien pur et simple du texte proposé par la majorité des membres de la Commission des structures.
(Applaudissements)

Roger Fajardie

Camarades, très rapidement, c'est un point sur lequel la Commission des résolutions a assez longuement débattu. La difficulté qui a été soulignée à la Commission a été qu'il ne fallait pas créer une situation de blocage où par hypothèse, cela arrive, des camarades quitteraient la réunion avant la fin et l'empêcheraient de se dérouler dans des conditions normales.
Telle a été la position de la majorité de la Commission qui a pensé que, par contre, il était raisonnable au moins dans l'étape où nous sommes de la vie du Parti, de pénaliser, dans la proportion raisonnable une section où il n'y aurait pas le quart des présents au moment du vote.
Dans l'étape présente, on a donc substitué à la notion d'irrecevabilité du vote, celle de pénalisation.

Georges Sarre

Sur l'article 7, je dirai que la Commission des structures était tombée d'accord et, en ce qui nous concerne, nous estimons qu'il n'y a pas lieu de revenir sur cette question ; la proposition faite par Laignel semble appropriée. Ce que nous recherchons, c'est une incitation à la fréquentation des réunions et un plus grand militantisme. C'est pourquoi nous appuyons cette proposition, invitant le Congrès à la voter.
(Applaudissements)

Le président - Le Congrès a donc à se prononcer entre le texte de la Commission des résolutions et le texte défendu par André Laignel.

Roger Fajardie - Sur le texte présenté par la majorité de la Commission des résolutions, je demande un vote par mandats.

Le président - Nous votons à main levée, à moins qu'il y ait une demande contraire... (protestations)... Personne n'a demandé le vote par mandats...

Dans la salle - Mais si !

Le président - Ceux qui sont partisans du vote par mandats le manifestent ?
Il en est ainsi décidé. Nous allons voter par mandats... (protestations)...

Contribution Jean-Jaurès

Raymond Vaillant - Vous prenez le bulletin ocre ; vous indiquez le nom de la fédération, le n° du département ; objet du vote, vous mettez quorum - Proposition Fajardie tant de mandats ; Laignel tant, abstentions, refus de vote, maintien. Veillez au nombre total des mandats. Le nom du signataire et la signature. Merci.

Le président - Fajardie pour la suite.

Roger Fajardie

Nous passons, camarades à l'article lu ; la majorité de la Commission des résolutions propose d'ajouter un membre de phrase :
"Les membres du Parti doivent appartenir à une organisation syndicale de leur profession et à la coopérative de leur localité, s'il en existe une".
Il est proposé d'ajouter : "... et à une organisation de défense des consommateurs".
Je précise que c'est l'unanimité de la Commission qui le propose.

Le président - Il n'y a pas d'opposition ? Je consulte donc le Congrès sur l'adjonction proposée par l'unanimité de la Commission des résolutions : que ceux qui en sont partisans l'expriment en levant la main ?
Epreuve contraire ?
(3 voix)
Fajardie pour la suite.

Roger Fajardie - Article 11 - Faites attention, camarades, il s'agit d'un article...

Le président - Faites, camarades, un peu de silence ; que ceux qui ont à tenir des conversations particulières quittent la salle, afin que ceux qui veulent travailler et écouter les orateurs puissent le faire.

Roger Fajardie - Le texte que je vous propose concernant l'article 11 comporte 2 §. Le premier que je vais vous lire maintenant a été adopté à la majorité de la Commission des résolutions :
"Les sections se constituent dans chaque département en une fédération unique ayant son administration fédérale. Le Comité directeur peut, sur proposition des fédérations intéressées, créer une inter-fédération au niveau de la région-et créer un comité régional de coordination ; cette instance a pour fonction de suivre les questions politiques, économiques et sociales d'intérêt régional et de coordonner l'action des élus dans les instances régionales. Le Comité régional de coordination est constitué par les délégués de chaque fédération, élus par les organismes délibérant de ces mêmes fédérations. Le Comité régional de coordination de même que les inter-fédérations ne sauraient être un échelon supplémentaire entre la direction du Parti et les fédérations, chaque fédération reste souveraine pour l'application de la politique du Parti, dans la limite des statuts nationaux".
Voilà le premier paragraphe adopté par la majorité de la Commission ; je le dirai tout à l'heure, le second a été adapté à l'unanimité.

Fondation Jean-Jaurès

Le président - A ce texte s'oppose un autre texte par Michel Charzat.

Michel Charzat

Chers camarades, de même que Fajardie a précisé qu'il ne s'agissait pas d'établir une structure nouvelle entre la Direction du Parti et les fédérations, nous souhaitons préciser que les pouvoirs dont disposera cette structure régionale feront l'objet d'un règlement intérieur qui devra être adopté à l'unanimité des membres composant cette structure régionale.
Nous proposons un amendement qui dira que le règlement intérieur qui devra régir les pouvoirs, et, par exemple, le nombre de délégués qui seront délégués par département, devra lui-même être décidé avec l'accord unanime des fédérations.

Le président - Fajardie pour répondre.

Roger Fajardie

Dès l'instant où nous disons que chaque fédération est souveraine pour l'application de la politique du Parti dans la limite des statuts nationaux il a semblé à la majorité de la Commission des résolutions qu'il était raisonnable d'essayer de mettre en place un véritable fonctionnement de ces institutions régionales, étant bien entendu qu'il s'agit d'un organisme en fait consultatif, qui n'a pas pouvoir de décision politique. Dès lors, si vous lui imposez la règle de la stricte unanimité, cet organisme ne fonctionnera pas. Dès l'instant où ce n'est pas un organisme de décision, la majorité de la Commission des résolutions, souhaitant que commence à se mettre en place ce minimum d'institution régionale, tout à fait nécessaire au Parti, demande le maintien de la proposition telle que je l'ai présentée.

Le président - Personne ne demande le vote par mandat ? Nous sommes en présence d'un texte rapporté par Fajardie et de l'amendement Charzat. Nous allons donc voter selon la règle d'abord sur l'amendement. Que ceux qui sont partisans de son adoption le manifestent en levant la main ?
Avis contraires ?
L'amendement est rejeté.
Je mets maintenant aux voix le texte tel qu'il est proposé par la majorité de la Commission des résolutions ; que ceux qui veulent l'adopter le manifestent en levant la main ?
Avis contraires ?
Le texte est adopté.
Nous passons maintenant à la seconde partie de l'article 11.

Roger Fajardie

La seconde partie de l'article 11 a donc été adoptée à l'unanimité dans la

Contribution Jean-Jaurès

Commission des résolutions.
Voici le texte :
"Une fédération représente les Socialistes français résidant dans les autres pays européens, et elle est composée de sections, et fonctionne selon les mêmes règles qu'une fédération départementale".
Ce texte appelle quelques commentaires.
Un certain nombre de nos camarades travaillent à Bruxelles, au Luxembourg, et en Allemagne. Dans chacun de ces trois secteurs, il y a des sections qui fonctionnent et qui n'ont pas de possibilité actuellement de participer normalement à la vie du Parti. Leur permettre de constituer entre elles une fédération extra-territoriale, en quelque sorte, leur permet, comme c'est leur droit, de participer normalement à la vie du Parti. Tel est le but de ce texte voté, je le rappelle, à l'unanimité de la Commission des résolutions.

Le président - Y a-t-il des oppositions à ce texte? Il est adopté.

Roger Fajardie - Article 13 - Les fédérations ne peuvent pas introduire dans leurs statuts des dispositions contraires aux statuts nationaux du Parti. Elles doivent communiquer leurs statuts, ainsi que les modifications qu'elles pourraient y apporter, au Comité directeur. Celui-ci veille à la conformité des statuts fédéraux avec les statuts nationaux. Elles doivent respecter et faire respecter les principes du Parti, les décisions des assises nationales, et celles du Comité directeur".

Le président - Y a-t-il des oppositions ?
…
Adopté !

Roger Fajardie - Nous arrivons à un point où nous allons aborder l'article 16. Sur ce point précis la Commission des résolutions avait nommé un rapporteur particulier. Je demande au président de donner la parole à Pierre Mauroy.

Pierre Mauroy - Chers camarades, je veux rapporter devant vous sur l'article 16. Et je dois, d'ailleurs avec un plaisir partagé par toute la Commission des résolutions, vous dire que nous sommes arrivés à une synthèse en ce qui concerne l'article 16.
(Applaudissements)
Tout à l'heure, Poperen aura une proposition complémentaire à vous faire, mais elle ne met pas en cause la synthèse générale qui a été opérée au sein de la Commission des résolutions. Je vous en donne le texte, et ensuite, un mot d'explication.
Voici le texte de l'article 16 :
"La règle de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne s'applique à l'élection des organismes du Parti, à tous les échelons :
a) Au niveau national : Comité directeur, Commission nationale des conflits, Commission nationale de contrôle.
Elle s'applique en fonction des résultats obtenus par les motions issues de la Commission des résolutions. Une liste de candidats est annexée à chacune des

Fondation Jean-Jaurès

motions soumises au vote indicatif. La composition des listes annexées aux motions de synthèse est établie proportionnellement aux résultats du vote indicatif. Chaque courant désigne ses représentants.
b) Au niveau local et fédéral :
La représentation proportionnelle s'applique en fonction du vote indicatif sur les motions politiques soumises au Congrès national ordinaire du Parti. Les listes de candidat sont annexées aux motions politiques, préalablement au vote indicatif. Les secrétariats fédéraux sont élus après le Congrès national ordinaire.
c) Une minorité ne peut obtenir de représentation au vote indicatif ou au vote de synthèse qu'à partir d'un seuil de 5% du nombre total des mandats".
Mes Chers camarades, un mot de commentaire.
Lorsque nous nous sommes trouvés tous ensemble à Epinay, nous avons gagné le pari de l'union de la Gauche, et nous avons gagné le pari, ou nous sommes en train de le gagner, d'être la première formation de gauche en France.
Cette résolution, que je présente au nom d'une Commission des résolutions unanime, est par conséquent de synthèse, et est peut-être le fait que nous avons gagné notre plus grand pari : le pari sur nous-mêmes, c'est-à-dire sur l'ensemble de notre Parti.
(Applaudissements)
Et je crois que la grande signification de la synthèse et de cette unanimité sur l'article 16, c'est que la proportionnelle, elle est notre loi, elle nous a donné les idées, elle nous a donné la vie, elle nous a donné le dynamisme et personne ne songe à la remettre en cause, mais, au-delà des courants de pensée qui sont les nôtres, aux uns et aux autres, et avec lesquels nous fonctionnons, il y a, au-dessus de cela, et bien au-dessus de cela, notre Parti commun.
(Applaudissements)
Et il est par conséquent significatif que la Direction du Parti soit mise en place à partir d'un vote, à partir de l'application de la proportionnelle sur les textes qui sont issus de la Commission des résolutions, c'est-à-dire de vous mes camarades, c'est-à-dire des Congrès, qui est la loi du Parti.
Seulement, l'application de la proportionnelle sur les Commissions, sur les motions issues de la Commission des résolutions, doit tenir compte évidemment des courants de pensée, et en particulier du débat qu'il y a eu préalablement au Congrès dans le Parti et qui se traduit par un vote indicatif.
Et lorsqu'on met en place la Direction du Parti, sur la base du résultat de la synthèse opérée à la Commission des résolutions, en tous les cas sur la base des textes qui sortent de la Commission des résolutions, le rapport pour mettre en place la Direction du Parti après la Commission des résolutions doit être le même rapport - c'est un rapport constant - que celui que l'on a constaté lors du vote indicatif.
C'est par conséquent une synthèse que je crois harmonieuse entre la place que le vote indicatif avait prise légitimement dans nos Congrès, mais la place plus légitime encore que doit prendre la Commission des résolutions qui est l'expression des Congrès, c'est-à-dire de notre Parti.
En ce qui concerne la désignation des représentants des courants de pensée, au Comité directeur, dans les organismes du Parti, il appartient naturellement à chaque

Fondation Jean Jaurès

courant d'en fixer les règles exactes, en respectant bien sûr les règles de la démocratie.
Voilà par conséquent, chers camarades, ce que j'avais à vous dire. Je vais ajouter simplement ceci : pour le maniement de la démocratie, et finalement pour le développement de notre Parti, il n'y a pas de bonnes règles, il y a des règles plus ou moins mauvaises. Je voudrais simplement vous rappeler que le Parti Socialiste, avant guerre, était un parti régi par la proportionnelle, qui lui a permis d'assurer la grande marche, entre le Congrès de Tours et 1956, et de prendre une place éclatante, en 1936, alors qu'on oublie trop qu'il était minoritaire lors du Congrès de Tours (1/4 seulement des suffrages et des délégués). La proportionnelle, là, a montré son excellence. Et puis, c'est vrai qu'à la suite des années et des jours la proportionnelle était devenue un système tel - je l'ai appris des anciens et je crois que pour préparer l'avenir il est utile de rechercher un certain nombre de leçons dans le passé - qu'on adhérait d'abord à une tendance plutôt qu'au Parti. Cela, c'était la proportionnelle mal appliquée, et la proportionnelle, qui avait donné de si bons résultats, à la fin en donnait de mauvais.
De la même façon, après la guerre, la S.F.I.O. essayait un autre système. Etant un peu contre la proportionnelle, c'était le scrutin majoritaire. Personne ne peut douter que dans les années qui ont suivi la fin de la guerre le scrutin majoritaire a donné de bons résultats... Et puis, et puis, le scrutin majoritaire a fini par en donner de mauvais ! Ce qui prouve qu'en fait il n'y a pas de bonnes et de mauvaises règles, il y a surtout la façon de les utiliser. Et je pense que la proportionnelle, qui est notre loi et que personne ne veut remettre en cause, elle n'est pas le bon système par excellence, elle le sera dans la mesure où nous saurons raisonnablement l'utiliser en pensant peut-être à nos courants de pensée, ce qui est tout à fait légitime, et ce qui est peut-être raisonnable, mais en pensant surtout à notre rassemblement qui est au-dessus de nos courants de pensée, et qui est notre Parti, notre légitimité.
Et voilà la signification de cet article 16, et finalement de la grande synthèse de tous les courants que nous avons pu opérer, et, j'espère, de l'écrasante majorité qui va maintenant se rassembler.
(Applaudissements)

Le président - Sur chaque partie de l'article 16, deux orateurs, pour quelques minutes : Chevènement, puis Poperen.
La parole est à Jean-Pierre Chevènement.

Jean-Pierre Chevènement

Chers camarades, il n'échappe à personne que cet article 16 est au cœur de nos débats. C'est, depuis le Congrès d'Epinay, le fondement de l'organisation de notre Parti. Il n'a pas donné de si mauvais résultats. Cet article 16, dont j'avais été à Epinay le rapporteur, je crois que son esprit et sa lettre sont maintenus, en ce sens qu'au niveau local et au niveau fédéral c'est sur le vote indicatif que jouera la proportionnelle. Au niveau national, il n'y aura pas de marchandage dans la Commission des résolutions, sur la ligne politique et sur les hommes, pour trois

raisons :
Les listes seront confectionnées à l'avance, puisqu'elles seront annexées aux motions soumises au vote indicatif ;
La composition de la liste annexée à la motion de synthèse sera proportionnelle aux résultats du vote indicatif.
Enfin, chaque courant désignera ses représentants. Je crois que c'est le signe de la vitalité de notre Parti que, sur des questions aussi fondamentales - de loin la question la plus délicate dans ce Congrès - nous soyons capables de faire une bonne synthèse, une synthèse qui améliore le fonctionnement du Parti, qui conforte son unité, et qui en même temps maintient cette règle qui est la source de la dynamique de notre Parti et qui, plus que jamais, est nécessaire, car nous devons faire mieux encore maintenant, toujours mieux, pour être à la hauteur des grandes tâches qui attendent notre Parti. Car si la Gauche veut l'emporter et ouvrir la voie au Socialisme, ce ne peut être que sur la base d'un effort d'imagination incessant, pour rallier, non pas 51% du peuple, mais une beaucoup plus large majorité, une majorité qui peut atteindre 60 ou 70% au lendemain d'élections victorieuses. Et je crois que sur la base de cette proportionnelle nous sommes le seul Parti qui peut conserver, développer cette dynamique, en sauvegardant son unité, et sur ce point nous avons manifesté que pas une voix ne manque sur ce vote.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Jean Poperen.

Jean Poperen

Chers camarades, au nom de la Commission unanime, en effet, le camarade Pierre Mauroy vous a expliqué que nous étions parvenus à un accord, et en effet, sur ce point très important je crois que c'est un résultat plus qu'encourageant.
La signification de cet accord quant aux changements qui interviennent dans le déroulement des opérations de définition de l'orientation du Parti et de désignation de la Direction, c'est d'abord que dans le Congrès la Commission des résolutions pourra se réunir d'entrée de jeu. Méthode que, certes dans des conditions difficiles et particulières, compte tenu de l'éclatement du sujet en une infinité d'articles, nous avons déjà appliquée cette fois-ci, et qui permet par conséquent que le vrai débat politique, la véritable explication pour rechercher un accord et une majorité, se situe après que le Congrès a réfléchi, c'est-à-dire au moment de la sanction.
Et le deuxième avantage, Pierre Mauroy l'a signalé, permettez-moi d'y revenir, c'est que nous nous donnons davantage les moyens de constituer une équipe cohérente de direction, reposant sur une majorité qui s'est définie elle-même au travers des débat du Congrès.
C'est pourquoi il faut en effet souhaiter que ce soit l'unanimité, ou en tous cas la très large majorité du Congrès, qui approuve cet accord.
Ceux cependant qui avaient souhaité ce qu'on a appelé un peu improprement "le retour à la base", souhaitent que l'amendement suivant soit soumis préalablement au vote, et non pas naturellement contradictoirement, cela va de soi, c'est-à-dire qu'à la

suite du texte que vous a lu Pierre Mauroy on mette :
"Les textes ayant obtenu au Congrès au moins 5% des mandats, au vote final, sont alors renvoyés pour être soumis au vote de l'ensemble du Parti dans un délai de 15 jours ; le vote définitif a lieu dans les sections".
Alors, je sais bien l'objection de fond - il y a aussi une objection technique - que l'on peut faire à cette procédure, et récemment encore François Mitterrand me le faisait observer, c'est : n'y a-t-il pas une concession à ce qu'on peut appeler, avec tout ce qu'il y a de péjoratif dans cette appréciation, le "passisme" ?
En vérité, la recherche de la meilleure règle démocratique, c'est un équilibre constant et difficile à réaliser, et variable, aux cours des époques historiques - Mauroy l'évoquait tout à l'heure - entre les médiations nécessaires, lorsque nous sommes des collectivités très nombreuses, comme dans les nations modernes ou les partis modernes - et où il est évident que chacune ne peut pas sur chaque question se prononcer à tout moment - entre les médiations, les intermédiaires, les délégués, les directions élues, et puis, tout de même, l'intervention de l'ensemble des militants ou des citoyens, quand il s'agit de la nation, aussi souvent que possible - et ce n'est pas toujours possible, c'est pourquoi il y a des médiations. Il faut trouver cet équilibre.
Permettez-moi tout de même de faire observer que dans l'histoire récente des Partis de la Gauche, et notamment de la Gauche Socialiste, tout de même, on a plus souvent penché en faveur des médiations, des délégations, que de la base, et que peut-être on peut donc légèrement rééquilibrer cet ensemble. Et c'est là ce que nous souhaitons.
Je serais d'ailleurs étonné qu'une telle proposition - qui a déjà eu un incontestable succès dans un nombre important de fédérations - n'ait pas un plus grand succès dans le Parti qui a encore réaffirmé, et à juste titre, ce matin, qu'il faisait de l'autogestion un de ses objectifs.
Camarades, l'autogestion, n'est-ce pas l'intervention chaque fois que possible de l'ensemble des intérêts, c'est-à-dire, en l'occurrence, des militants ? Et comment ferions-nous un article de propagande vers l'extérieur si nous avions une telle répugnance à l'intérieur du Parti à essayer de l'appliquer ?
(Applaudissements)
Je suis donc sûr que les partisans les plus chauds du courant autogestionnaire, comme on dit, seront en faveur de cette proposition. Ceux aussi qui sont pour le renouveau. Oh ! Combien souvent on nous dit : il faut renouveler les méthodes, balayer les vieilles poussières des anciennes pratiques ! Eh bien, voilà en effet une proposition qui crève la routine des habitudes, et tout de même il me semble que là encore ce sera un beau panneau-réclame pour le renouveau du Parti. Et je dis "un beau panneau-réclame", car, réfléchissons à ce que penseront beaucoup de citoyens qui nous observent - et nous savons qu'on nous observe beaucoup en ce moment, et c'est tant mieux - lorsque nous ferons savoir que chez nous la décision finale, en effet, elle est l'affaire des militants.
Ce n'est pas un acte de défiance, c'est simplement la nécessité qu'après les nécessaires discussions, qu'on appelle parfois marchandage, Chevènement nous a dit un peu imprudemment qu'il n'y aura aucun marchandage, bon, il y aura des discussions, disons, il y aura des négociations, ne disons pas marchandages, mais

tout de même, après cela il est bon qu'en dernier ressort, en dernière analyse, les militants tranchent.
Reste alors l'objection technique : c'est difficile paraît-il.
Voyons, camarades, après le Congrès il n'y a plus de débats, il n'y a plus matière à modifier les textes, ils sont impératifs, il y a un texte, ou deux, ou trois textes, qui sortent du Congrès, les sections n'ont plus qu'à voter sans débat aucun, sans modification aucune, cela fait une opération de plus qui peut se faire dans les quinze jours. On me dit "la collecte des votes"... allons donc... il me semble bien que dès le milieu de la semaine, après chaque Congrès, j'en ai déjà fait un certain nombre, à la Cité Malesherbes on sait à quoi s'en tenir sur le résultat des votes dans la quasi-totalité des fédérations. Alors cela ne prendra pas des mois comme on l'a dit un peu aisément, cela prendra quinze jours, trois semaines au maximum, il me semble que cela en veut la peine.
Je terminerai en disant que le système de la consultation populaire, disons, au niveau des constitutions il a été proposé une fois dans notre histoire constitutionnelle et l'argument qu'on lui opposait, c'est que c'était difficile. C'était la Constitution de l'An I, dont en effet les Thermidoriens n'ont jamais voulu, parce qu'elle était la manifestation la plus directe de la volonté populaire.
Après tout, la filiation de la Révolution française cela ne nous fait pas peur.
(Applaudissements)

Le président - Pierre Mauroy pour répondre à Poperen.

Pierre Mauroy

Eh bien, camarades, j'ai été heureux de me retrouver d'accord avec Jean Poperen, mon ami Jean Poperen, sur ce qu'il a dit de la Commission des résolutions qui se réunit plus tôt, mais cela, c'est une chose, et je ne partage pas son avis, et en Commission des résolutions nous avons été nombreux à ne pas le partager, pour cette espèce de retour devant les sections et les fédérations, et je vais vous dire maintenant pourquoi.
Incontestablement, cela pose des problèmes d'organisation, mais considérons les comme mineurs ces problèmes d'organisation.
Je crois que finalement les problèmes qui sont posés sont des problèmes plus importants, c'est finalement : quelle est la nature d'un Congrès ?
Un Congrès n'est pas seulement un rassemblement pour faire des discours, pour entamer des dialogues, c'est aussi une instance qui est une instance de décision et une instance nécessaire de décision, et je pense qu'un parti comme le nôtre, un parti responsable, responsable vis-à-vis du Socialisme, demain responsable devant notre peuple, doit pouvoir prendre ses décisions, je ne dis pas rapidement, mais sans prolonger, nous l'estimons inutilement, la décision définitive.
Et nous pensons qu'un mois de campagne électorale qui met un mois de préparation de Congrès où les courants exposent leurs thèses, et quelquefois davantage, deux mois, avec un vote indicatif que nous gardons, qui est la règle, c'est-à-dire que, vous l'avez vu dans la synthèse que je vous ai proposée tout à l'heure, nous tenons

Fondation Jean Jaurès

compte des textes issus de la Commission des résolutions, le rapport va rester constant entre les courants de pensée à partir du vote indicatif, qui est par conséquent l'expression de ce que pensent nos militants, de ce que pense la base sur le plan des sections et sur le plan des fédérations.
Pourquoi garder ce vote indicatif, faire un Congrès et retourner devant la base, devant les militants et les fédérations ?
Ne craignez-vous pas qu'en définitive il y ait même des distorsions entre la consultation de nos camarades dans les sections, les fédérations, exprimée dans le vote indicatif, et ensuite nécessairement dans le second vote qui serait exprimé dans les quinze jours qui suivent ? Ne pensez-vous pas que dans ce cas-là il puisse y avoir des éléments qui interviennent et qui paralysent notre Parti, et l'empêchent de prendre la décision dans la clarté, dans la sérénité, mais aussi avec la rapidité qui quelquefois s'impose.
Et, camarades, ici je me permets de vous dire qu'en ce qui concerne nos statuts aujourd'hui, nous avons tout loisir d'adopter leur texte, rien ne nous presse spécialement, mais le Parti n'a pas toujours des décisions comme celle que nous sommes en train de prendre cet après-midi et l'expérience récente du Socialisme, il me suffirait d'évoquer quelques Congrès, ceux qui ont été heureux et ceux qui ont été malheureux, pour dire que le fait de ne pas prendre de décision ou le fait de se rassembler et de ne pas se quitter sans savoir la décision, aurait accentué le chaos et les difficultés à un moment où le Socialisme était aux prises avec des problèmes extrêmement graves.
(Applaudissements)
Lorsque demain notre Parti aura des responsabilités, nous le souhaitons, de premier plan, pensez-vous que nous pourrons laisser notre Parti entre parenthèses, pensez-vous que nous pourrons laisser la France entre parenthèses, parce que nous nous accordons quinze jours de plus pour prendre notre décision définitive ?
Je crois qu'un grand Parti comme le nôtre doit savoir concilier deux exigences, celle de la démocratie, mais celle aussi de la responsabilité et par conséquent de la décision.
(Applaudissements)
Et si, dans la proposition de Jean Poperen nous pouvons saluer un souci louable en ce qui concerne le dialogue, et mieux la démocratie à l'intérieur du Parti, nous pensons que dans certaines situations non prévisibles, elle serait de nature à nuire aux intérêts de notre Parti et du Socialisme, parce qu'elle ne permettrait pas, dans de bonnes conditions, la nécessaire efficacité, la nécessaire responsabilité et la nécessaire décision.
Voilà pourquoi la grande majorité de la Commission des résolutions ne s'est pas prononcée favorablement et vous demande de rejeter l'amendement qui est proposé, ou plutôt le supplément qui est proposé par Jean Poperen.
Alors, je vais me permettre tout simplement maintenant de vous relire l'article 16... (protestations)... vous êtes d'accord ? Eh bien, c'est entendu, je crois par conséquent qu'il y a lieu maintenant de passer au vote.

Le président - Dernier orateur inscrit, pour deux minutes, sur cette partie de l'article

16, Motchane.

Didier Motchane

Camarades, l'amendement présenté par Jean Poperen ne pose pas, entre nous, une question de principe, sur les principes nous sommes tous d'accord.
Je demande à nos camarades de ne pas accepter cet amendement, car nous le considérons comme fallacieux, optique, démagogique et je vais essayer en peu de mots de vous expliquer pourquoi.
(Applaudissements)
(Protestations)
De deux choses l'une, ou les Congrès représentent le Parti, ou les Congrès sont le Parti, et la règle que nous nous donnons nous le garantit si nous l'appliquons scrupuleusement, ou bien ce n'est pas le cas et alors ce n'est pas en recourant à un référendum qui dans la plupart des cas serait, comme la plupart des référendum, un plébiscite, que l'on changera quoi que ce soit.
La disposition proposée par Poperen aurait peut-être un sens dans la mesure...

Dans la salle - C'est contraire aux règles que nous avons décidées…

Didier Motchane - ... si nous n'allions pas décider dans un instant que les votes du Congrès sont établis sur la base des votes indicatifs, comment, alors que le Parti tout entier aurait préparé le Congrès, alors que la Parti tout entier a discuté dans toutes ses sections démocratiquement, que signifie un retour à la base, c'est-à-dire une ratification ?

Le président - Excusez-moi, la présidence a jugé que, compte tenu de l'importance de l'article 16, le représentant d'un courant qui partage les responsabilités de la direction pouvait avoir deux minutes d'explication en réponse à l'amendement proposé.
(Applaudissements)
Alors, nous allons maintenant passer au vote sur cette partie de l'article 16, car il y a un autre alinéa.
Nous sommes en présence, non pas d'un texte amendé, mais de deux textes d'article, car il y a en réalité deux propositions, le texte lu par Pierre Mauroy, adopté par la majorité de la Commission et le texte de Jean Poperen...
(Protestations)

Pierre Mauroy

Mes camarades, tout le monde a compris, et le président aussi.
Je vous ai dit que j'ai rapporté au nom d'une Commission des résolutions unanime, le texte que je vous ai lu, et par conséquent Jean Poperen et ceux de son courant se sont associés tout à fait au texte que je vous ai lu. Jean Poperen y a ajouté une proposition qu'il vous a faite. Cette proposition, la majorité de la Commission l'a

Contribution Jean Jaurès

rejetée. Je propose par conséquent que d'abord on prenne la proposition de Jean Poperen, et vous voyez comme on se comprend maintenant puisqu'il approuve, et ensuite on aura un vote sur l'ensemble proposé par la Commission des résolutions. Le premier vote doit avoir lieu sur l'amendement de Jean Poperen.

Le président - Sur l'amendement de Jean Poperen, est-il demandé un vote par mandats ?
Alors nous allons voter par mandats...
(Protestations)

Pierre Mauroy - Mes camarades, nous avons tout simplement des règles, appliquons, s'il y a 10% qui demandent le vote, il sera fait par mandats, s'il n'y a pas 10% on vote à mains levées, c'est tout.

Le président - Alors, on fait l'épreuve, ceux qui sont partisans du vote par mandats lèvent la main ?
Les 10% y sont. Par conséquent on vote par mandats.
(Raymond Vaillant donne les indications techniques pour le vote)
Pendant que nous procédons à ce vote, Vaillant va nous donner les résultats du scrutin précédent.

Raymond Vaillant

Nous sommes en mesure de vous donner les résultats des deux premiers votes.
- Organisation du Congrès :
Sur 3752 mandats, pour l'organisation du Congrès il y a eu 2929 mandats, soit 78%, contre 232, soit 6,5%.
Refus de vote, 434, soit 11,5%.
Abstentions, 131, soit 3%.
Absents : 26 mandats, soit 0,7%.
Deuxième vote : constitution d'une section :
Sur 3752 mandats :
Proposition que nous avons appelée "Fajardie" 2809, soit 75%.
Proposition que nous avons appelée "Sarre" 827, soit 22%.
Refus de vote, 2 mandats.
Abstentions 102, soit 3%.
Absents 12.

Le président - Je consulte maintenant le Congrès sur la rédaction de l'article 16, tel qu'il a été adopté par la Commission des résolutions.
Est-ce qu'il y a des oppositions ?
Ceux qui sont d'avis d'adopter l'article 16 adopté par la Commission l'expriment en levant la main ?
Merci.
Avis contraires ?

Fondation Jean-Jaurès

(1 contre)
Abstentions ?
(3 abstentions)
L'article est adopté.
La seconde partie de l'article 16 concerne les problèmes féminins et le rapporteur spécial de la Commission des résolutions est Dominique Taddéi, qui a maintenant la parole.
(Applaudissements)

Dominique Taddéi

Camarades, la cinquième Commission était chargée des problèmes posés par la Commission féminine dans la société et dans le Parti vous fait maintenant trois propositions concernant les statuts.
Deux de ces propositions viennent en adjonction de l'article 16, la troisième proposition viendra en adjonction de l'article 18.
Tout d'abord, il est proposé à l'article, un article 16 bis nouveau, ainsi rédigé :
"Chaque organisme de direction et d'exécution, de la section au secrétariat national, comprend une ou un secrétaire responsable chargé des problèmes posés par la condition féminine dans la société et au Parti Socialiste et s'entourant de tous les concours nécessaires.
Tout d'abord, camarades, sur l'essentiel de cet article, sauf le dernier membre de phrase sur lequel je reviendrai, dans un instant, il y a eu accord unanime dans la 5ème Commission et, ensuite, dans la Commission des résolutions. De même, la 5ème Commission avait exprimé le désir que si cet article était retenu par le Congrès, il soit l'objet d'une application immédiate par le Comité directeur du Parti. La Commission des résolutions, et notamment Pierre Mauroy ont bien voulu m'assurer qu'il en serait ainsi.
Reste donc un dernier membre de phrase de cet article 16 bis, nouveau, qui a fait légèrement plus de difficultés.
Ce dernier membre de phrase est celui où il est écrit : "et s'entourant de tous les concours nécessaires".
Certains camarades ont trouvé que l'expression était un peu trop vague et ont proposé par conséquent toute une organisation beaucoup plus détaillée mais on s'est aperçu alors que les uns ou les autres préféraient qu'il puisse y avoir les clubs, d'autres pensaient que ce n'était pas souhaitable, certains souhaitaient que cela soit un Organisme extérieur au Parti, d'autres que ce soit simplement des Commissions internes au Parti, certains ou certaines souhaitaient que cela prenne la forme de Comité, d'autres souhaitaient que cela puisse prendre la forme de clubs, par exemple. Bref, devant toute cette diversité de propositions, il a paru plus sage à la majorité de la 5ème Commission, puis de la Commission des résolutions de garder le texte initial.
Ensuite, une autre objection a été faite. Cette objection venait de camarades qui désiraient - et j'attire particulièrement votre attention là-dessus car c'est sans doute le point politiquement le plus important - que les responsables des problèmes

féminins soient désignés, disaient-elles, par la base de ces Commissions, Comités ou clubs.
D'autres camarades, qui ont été majoritaires, ont fait observer qu'alors on créait une véritable organisation autonome extérieure au Parti et qu'il était dangereux de fractionner comme cela le Parti et qu'il valait beaucoup mieux que ce soit des Organismes placés sous la responsabilité politique du Parti, compte tenu du fait qu'il serait toujours possible, au niveau des fédérations et des sections de s'entourer justement de tous les concours nécessaires, c'est-à-dire éventuellement de non-membres du Parti, qui soient conservés.
Voilà quel a été le sentiment dominant de la 5ème Commission et de la Commission des résolutions.
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Cécile Goldet pour une autre proposition.

Cécile Goldet

La proposition rapportée par Dominique Taddéi prévoit la désignation politique de Secrétaires nationaux et fédéraux chargés du problème posé par la condition féminine dans la société et au Parti Socialiste, et s'entourant de tous les concours nécessaires.
Nous proposons de compléter ce texte par une précision supplémentaire à la notion que nous jugeons trop vague « de tous les concours nécessaires ». Nous pensons indispensable de la préciser en y ajoutant, après ces derniers mots la formule suivante : "des organisations issues de la base, formées d'hommes et de femmes membres du Parti, ou sympathisants, se mettront en place à tous les niveaux, dans les meilleurs délais. Leur but sera de mettre en oeuvre la politique du Parti en direction des femmes, en fonction de leurs problèmes."
Camarades, ce n'est pas pour alourdir un texte ou un débat que j'apporte cet élément complémentaire, mais nous devons être conscients aujourd'hui que si les problèmes se posent de la place des femmes dans les instances responsables du Parti, c'est parce que leur présence dans nos rangs à la base reste dramatiquement insuffisante.
Il y a 53% de femmes dans le corps électoral, il y a moins de 20% de femmes dans les rangs de notre Parti. Pourquoi ? Les motifs de ce relatif absentéisme sont multiples et nous les connaissons : la vie double de la femme qui travaille et qui s'occupe de sa famille, vie qui devient triple lorsqu'elle veut militer, absence totale, au sein du Parti, d'aide pour leur faciliter la tâche ! Y a-t-il aujourd'hui, ici, une crèche pour que les femmes qui ont des enfants aient pu être déléguées à ce Congrès ?
(Applaudissements)
Mais, il y a un autre fait, c'est que la majorité de 53% de femmes qui constituent le corps électoral de notre pays continuent malheureusement à considérer la politique comme une affaire d'hommes et réalisent mal que chaque jour elles côtoient, elles vivent les conséquences des grandes options socio-économiques prises par des hommes.

Fondation Jean-Jaurès

Le problème qui se pose à nous est certes de donner aux militantes la place normale qui doit leur revenir aussi bien dans les instances dirigeantes à l'intérieur du Parti que dans les assemblées où elles brillent comme aujourd'hui sur les bancs Socialistes, par leur absence.
Mais, surtout, comme l'a dit ce matin François Mitterrand, nous voulons un parti ouvert, ouvert aux femmes, ouvert à toutes les femmes, ouvert vers les femmes, prenant en compte, avec elles, leurs problèmes.
(Applaudissements)
Cette formule me semble capable d'apporter l'ouverture que nous jugeons tous indispensable.
Je répète donc mon amendement qui ne modifie pas mais s'ajoute à la proposition qui vous a été faite par Dominique Taddéi : "Des organisations issues de la base, formées d'hommes et de femmes membres du Parti ou sympathisants se mettront en place à tous les niveaux dans les meilleurs délais. Leur but sera de mettre en oeuvre la politique du Parti, en direction des femmes, en fonction de leurs problèmes".
Avant de passer au vote, je tiens à me faire ici le porte-parole de la 5ème Commission qui, unanime, a déploré une fois de plus que la Commission des résolutions, expression du Congrès, ait été constituée de 45 hommes et de zéro femme.
(Applaudissements)

Le président - Dominique Taddéi, comme rapporteur, pour répondre, en trois minutes.

Dominique Taddéi

Avec Cécile Goldet, nous sommes d'accord entièrement sur l'analyse. Simplement, j'attire votre attention sur le fait qu'on vient de vous proposer tout un amendement assez long, assez détaillé et qui parle de la base. Tout à l'heure Motchane trouvait que c'était un peu démagogique dans la bouche de Jean Poperen. Maintenant, Cécile Goldet nous reparle de la base ! Je voudrais attirer votre attention sur 2 points :
- Premier point, un point de méthode. Je tiens à rappeler que tous les courants du Parti étaient associés au Comité des 12 et avaient accepté jusqu'à hier la rédaction que je propose au nom de la majorité de la Commission.
- Deuxième point, c'est un problème de fond.
On vous parle de retour à la base. J'estime qu'en l'occurrence c'est doublement trompeur ! 1°) on ne définit pas cette base. Or, encore une fois, la seule base que nous connaissions jusqu'à nouvel ordre c'est celle qui s'exprime régulièrement, statutairement dans nos sections.
(Applaudissements)
Mais, camarades, c'est trompeur pour une autre raison, car voilà des camarades qui nous parlent d'un parti ouvert, qui nous parlent aussi d'autogestion et qui veulent régenter, ici, du Congrès, pour toutes les situations départementales et locales. En laissant le texte tel que nous le laissons, vous pouvez avoir une grande liberté d'appréciation pour savoir quelles dispositions particulières, compte tenu des circonstances tous adopterez. C'est la formule la plus ouverte qu'au nom de la

Commission des résolutions et de la grande majorité de la 5ème Commission je vous demande d'adopter.
(Applaudissements)

Le président - Je consulte donc le Congrès.
Cécile considérant que le texte qu'elle a présenté ne constitue pas une proposition contradictoire, mais un amendement, c'est son texte que je mets d'abord aux voix.
Que ceux qui sont partisans de l'adoption de l'amendement présenté il y a quelques instants par Cécile Goldet le manifestent en levant la main ?
Merci.
Epreuve contraire ? C'est-à-dire ceux qui votent contre l'amendement de Cécile Goldet ?
L'amendement est rejeté.
Je mets maintenant aux voix le texte de la Commission, texte présenté par Taddéi.
Que ceux qui sont partisans de l'adopter lèvent la main ?
Avis contraires ? Il n'y en a pas.
Abstentions ? 11 abstentions.

Dominique Taddéi - Camarades, je n'aime pas faire de triomphalisme à la tribune d'un Congrès, mais je peux vous dire en tous les cas que le vote qui vient d'intervenir est extrêmement important parce qu'il montre, vis-à-vis de l'extérieur que le Parti est capable de se saisir même de questions qui, pour lui, étaient jusque là les plus difficiles.
(Applaudissements)
Mais, peut-être ai-je un peu préjugé puisqu'au demeurant, il y a maintenant une seconde proposition d'adjonction à l'article 16 qui vous est faite.
Je commence par vous la lire, pour la clarté du débat ; il s'agit d'indiquer : "Les élus de toute liste doivent obligatoirement comprendre un pourcentage minimum de 10% de femmes, à tous les degrés de l'organisation : Comité directeur, Bureau exécutif, fédérations, sections. Ce pourcentage minimum sera révisé à l'occasion de chaque Congrès national, afin de tenir compte de la proportion réelle des femmes au sein du Parti".
camarades, ceci a été, comme vous vous en doutez, longuement débattu…

Le président - Camarades, faites silence, je vous en prie !

Dominique Taddéi - ...et je tiens à vous dire que personne ne trouverait satisfaisant d'être obligé d'en venir à une telle disposition, mais je ne vous redirai pas ce que nous avions écrit dans « Le poing et la rose » ou ce qui a déjà été dit si souvent devant vous sur l'accession aux fédérations, sur la part pour l'instant par trop médiocre, que nous faisons à nos camarades femmes dans les instances du Parti. L'inégalité de droits est toujours choquante, camarades, nous le savons et beaucoup, se cachant derrière une conception par trop juridique de l'égalité ont dit : "Eh bien, non pas de discrimination". Camarades, j'attire votre attention sur le caractère quelque peu fallacieux de cette argumentation car c'est l'argumentation que,

Fondation Jean-Jaurès

pendant un siècle, la bourgeoisie a donné pour refuser d'appliquer un nouveau droit du travail, un nouveau droit social et pour rester aux dispositions qui existaient dans le code civil qui primait et qui, en réalité, encourageaient le maintien des inégalités de fait.
(Applaudissements)
Camarades, l'égalité de droits, nous sommes suffisamment Socialistes, ou alors on s'est trompé de maison, est un leurre, peut être même une mystification car l'inégalité de fait existe, il faut avoir le courage de l'indiquer entre nous.
Ceci étant, je tiens à dire au Congrès qu'en espérant que le Parti, à partir d'aujourd'hui, tiendrait compte justement de ce nouveau cours des choses sur les problèmes de la condition féminine, une synthèse est intervenue à la Commission des résolutions qui a obtenu l'unanimité moins 2 abstentions, pour accepter que, par un texte qui ne figurerait pas aux statuts, il soit convenu que le problème sera reposé au-delà d'une période transitoire de six ans.
Autrement dit, pour remonter le courant, à l'heure actuelle, la Commission des résolutions à l'unanimité moins 2 abstentions, a fait cette proposition, mais cette proposition n'a qu'une valeur pour six ans. Dans six ans on verra bien si le Parti est maintenant assez grand pour avoir l'égalité des droits couvrant une véritable égalité de fait.
(Applaudissements)

Le président - Sur cette proposition de la Commission rapportée par Taddéi, je ne suis saisi ni d'amendement, ni de propositions contradictoires... Ah ! Pardon, la parole est à notre camarade Peyrolle, des Alpes-Maritimes.

Geneviève Peyrolle

Il n'est pas dans mon intention de venir à cette tribune provoquer un incident quelconque à propos de ce qui a été rapporté et co-rapporté par le même camarade en Commission des résolutions pour ce qui concerne les travaux de la 5ème Commission, celle des femmes.
J'ai demandé un temps de parole pour pouvoir exprimer un point de vue qui, bien que minoritaire dans la réalité finale de ce Congrès, n'en est pas moins l'expression d'un courant unanime dans ma fédération, un point de vue à la fois masculin et féminin partagé par un certain nombre de militants et de militantes de notre fédération qui m'ont accordé leur appui.
Donc, rassurez-vous, camarades, il n'est point dans mon propos à cette tribune de venir rallumer une nouvelle guerre des sexes et rappeler, en citant Engels, que la première oppression de classe a coïncidé avec l'oppression du sexe féminin par le sexe masculin...

Le président - Est-ce que je peux t'indiquer, camarade, que tu n'as que 4 minutes ?
(Protestations diverses)

Geneviève Peyrolle - Je ne voudrais pas parler en féministe, luttant à la fois contre

Fondation Jean Jaurès

l'oppression de classe et l'oppression de sexe, car j'appartiens à un grand parti qui a inscrit dans son programme la libération de la femme.
Comme moi, vous avez lu, en page 114 du programme Socialiste : "Pour un Socialiste, la démocratie ne saurait être réservée à une catégorie de citoyens dont les autres seraient exclus". Si les femmes ne sont pas satisfaites de leur condition présente, c'est dans la mesure où les principes démocratiques ne leur sont pas appliqués. Leur souhait se résume à une exigence de justice.
Camarades, vous vous battez pour les femmes sur le plan des principes, au nom d'un Socialisme libérateur, mais savez-vous bien pourquoi les femmes, majoritaires dans le corps électoral, se retrouvent minoritaires au sein des partis et de notre Parti ? Ne serait-ce point parce que la Société capitaliste est masculine et a voulu les enfermer dans leur maternité, les maintenir dans un état de sous-information, de non-éducation au sens civique et politique du terme, en un mot dans un état de subordination ?
(Applaudissements)
Alors, camarades, à cette aliénation vient s'en ajouter une nouvelle, au sein même d'un grand parti qui se veut libérateur ! Donc, après avoir vaincu pas mal de préjugés dans leur propre foyer, les femmes s'engagent au Parti Socialiste et y retrouvent les mêmes préjugés. Elles se rendent alors compte qu'il y a en fait un domaine de la politique que se réservent leurs camarades masculins.
Alors, je vous pose la question : peut-on continuer à parler de démocratie ? Y a-t-il démocratie quand, seuls, ou presque seuls, les hommes sont représentés ? Quand on ne compte que 4 femmes au Comité directeur, aucune au Bureau exécutif ou au secrétariat national, ou au groupe parlementaire de l'Assemblée Nationale et, ma camarade le rappelait tout à l'heure, aucune femme n'ayant, en fait, exercé son droit de vote à l'actuelle Commission des résolutions ?
Y a-t-il enfin démocratie, et je réitère ma question, quand on ne réserve aux femmes que des circonscriptions futiles ou qu'on les oblige à des candidatures de principe ?
(Applaudissements)
Est-elle par définition moins apte à tenir des réunions électorales, à persuader, à convaincre ? N'est-elle pas plutôt, avouons-le, victime d'une sorte de chauvinisme mâle, parce que selon la formule de Maurice Duverger : donner une place à une femme, c'est l'enlever à un homme.
Ne faut-il pas, ne doit-on pas quand on est le Parti Socialiste, secouer le poids de certaines traditions misogynes ? La militante restera-t-elle la servante ? Continuera-t-elle d'être reléguée dans des travaux d'exécution ? Sera-t-elle toujours traitée en mineure et en incapable ? Pour reprendre les termes mêmes de la belle déclaration de principe que je rappelais dans mon propos liminaire : les femmes Socialistes ne sont pas satisfaites de leur condition, dans la mesure où les principes démocratiques ne leur sont pas appliqués. Elles souffrent de former la catégorie des exclues ; leur souhait se résume à une exigence de justice.
Puisque les Socialistes ont la noble ambition de changer les mentalités à l'intérieur de la société, puisqu'ils proclament que le Socialisme ne sera une avancée pour l'humanité que s'il réalise la démocratie pour les femmes, pourquoi les hommes Socialistes ne commenceraient-ils pas par changer leur propre mentalité ? Pourquoi

ne réaliseraient-ils pas leur propre révolution culturelle avant de songer à la réaliser en France ?
Si, dans le département des Alpes Maritimes...

Le président - Je suis obligé de te demander de conclure.

Geneviève Peyrolle - … si dans le département des Alpes Maritimes, comme aussi dans plusieurs fédérations que je pourrais citer, militants et militantes ont rejeté le principe d'un quelconque pourcentage d'une représentation minimum des femmes dans toutes les instances du Parti, c'est d'abord parce que c'est à la fois humiliant et insultant pour les femmes en général et pour les femmes Socialistes en particuliers !
(Applaudissements)
C'est aussi parce que ce quota-plancher, pour employer le terme en usage, risque de devenir un quota-plafond qui fixera définitivement dans les mœurs du Parti, une discrimination qui, de l'avis de tous, est devenue littéralement insupportable.
Choisir un certain quota est certainement une solution de facilité qui, en fin de compte, ne changera pas grand chose, sinon de conserver cette femme-alibi, cette femme symbole, qui permet de donner aux hommes une bonne conscience sans changer véritablement les mentalités.
Enfin, cette mesure paraît bien malvenue au moment où une prise de conscience politique s'affirme de plus en plus au sein de la population féminine, et je n'ai pas besoin de rappeler la combativité sur le terrain des luttes sociales et politiques ouvrières de Lip, des employées des Nouvelles Galeries ou des banques qui mènent actuellement leur combat aux côtés de leurs camarades masculins.
(Applaudissements)
Donc, quand les hommes auront enfin compris que leur libération passe par celle des femmes, alors une vraie révolution au sens premier du terme pourra être réalisée. Elle ne se fera pas sans ces femmes qui représentent plus de la moitié de l'électorat. Nous n'avons pas à ouvrir aux femmes dans notre parti, une ridicule et insultante porte étroite, puisqu'il va y avoir dans toutes les instances un responsable chargé de tous les problèmes que pose la condition féminine qui pourra s'entourer de tous les concours nécessaires. Il sera possible, dans chaque section, par exemple, de trouver des solutions. Les Socialistes ne manquent pas d'imagination pour inciter les femmes des militants et les autres à s'intéresser et à participer à la vie du Parti.
On pourra les former, préparer celles qui le désirent à assumer un mandat électif, à pénétrer elles aussi dans le domaine de la politique qui conditionne leur vie de chaque jour et celle de leurs enfants.
Il faudra organiser... (Brouhaha)... des garderies d'enfants...

Le président - Je demande véritablement de conclure et d'indiquer si tu déposes un texte contradictoire avec celui qu'a rapporté Taddéi.

Geneviève Peyrolle - Non, puisque...
(Protestations)
Je l'ai déposé ce texte sous forme d'une contribution.

Fondation Jean Jaurès

Le président - Est-ce que tu soumets au Congrès un texte différent que celui qu'a rapporté Taddéi sur le quota de 10% ou est-ce que tu appelles le Congrès à ne pas voter ?

Geneviève Peyrolle - Je soumets au Congrès la contribution que mes camarades Socialistes avaient adoptée à l'unanimité dans la fédération départementale des Alpes Maritimes.

Le président - Pour que ce soit clair, ce que je demande, c'est de préciser : la contribution dont tu parles, le Congrès en a pris connaissance, mais est-ce que tu appelles le Congrès à ne pas voter le texte qui suit la Commission des résolutions ?

Geneviève Peyrolle - Le Congrès peut se décider pour ou contre.
(Applaudissements)

Le président - Camarade, je te remercie. Taddéi, mais vraiment pour une minute.

Dominique Taddéi - Un mot pour dire, camarades, que si la camarade a pu s'exprimer, c'est déjà très important étant donné qu'elle n'a pas suivi le Congrès, et que si l'on veut qu'elle puisse s'exprimer les autres fois, il faut voter le texte de la Commission des résolutions.

Le président - Je soumets ce texte au Congrès. Ceux qui en sont partisans lèvent la main ?
Avis contraire ?
Le texte est adopté.
Il reste à Dominique Taddéi à rapporter au nom de la Commission une autre disposition ayant rapport avec les travaux de la Commission des problèmes féminins ; celle-ci ne concerne plus l'article 16 avec lequel nous en avons fini, mais l'article 18.

Dominique Taddéi

Camarades, l'article 18 porte sur les règles de désignation de nos candidats aux élections. La Commission des résolutions, suivant en cela la Commission des problèmes féminins a été, comme cette dernière, unanime pour vous proposer le texte suivant :
"Les listes de candidats aux élections au scrutin de liste devront comprendre un pourcentage minimum de 10% de femmes."
Un mot de commentaires seulement car sur le principe nous nous sommes déjà expliqués : un seul mot de commentaires pour vous dire que la grosse difficulté, à l'heure actuelle, se passe dans les scrutins du type uninominal. De ce point de vue, les dispositions auxquelles a fait allusion Marie-Thérèse Eyquem prévoyant que le Comité directeur aurait un certain nombre de cas réservés, n'ont pas été retenues.

Fondation Jean-Jaurès

Pourquoi ? Parce qu'il a paru que cela introduisait dans la vie du Parti une novation dangereuse en ne respectant pas le droit souverain des sections quant à la désignation des candidats. Cette proposition a été retirée par Marie-Thérèse Eyquem elle-même car elle nous a dit qu'il s'agissait plutôt d'une déclaration.
Une seconde proposition à laquelle Cécile Goldet et moi-même étions attachées, consistait à dire : en tout état de cause, le candidat ou son suppléant doit être une femme. On a objecté à cela que cela introduirait peut-être des difficultés pour le Parti dans un premier temps, et que nous serions, compte tenu des attitudes actuelles de l'électorat français, dans une position difficile.
J'avoue que nous avons été un certain nombre à récuser cet argument mais, finalement, nous l'avons transformé, nous avons renoncé à inscrire cette disposition dans les statuts, nous avons fait une proposition à la Commission des résolutions qui consistait à dire qu'il y a une proposition de Loi, en ce sens de la part du Parti. Nous y avons également renoncé en fonction d'un argument donné à la Commission des résolutions et qui nous a paru pertinent, qui est le suivant : de toute façon,... (inaudible) … favorable à un scrutin à la proportionnelle à tous les échelons.
Nous n'avons pas pour tâche d'essayer d'aménager un système que nous trouvons mauvais dans le cadre du scrutin uninominal, nous savons que c'est un système injuste et nous savons qu'en ce qui concerne les problèmes féminins, il est particulièrement injuste de ne pas s'en préoccuper. Songez au nombre de femmes qu'il y avait au Parlement français au temps de la représentation proportionnelle, regardez combien il y en a maintenant avec le scrutin uninominal.
En réalité, en montrant aux femmes que la solution à ce problème ne se trouve qu'à travers l'adoption de la représentation proportionnelle, les femmes du Parti ne cherchent pas à bénéficier de dérogation particulière mais à aider le Parti dans ces arguments pour ses objectifs généraux.

Le président - Je remercie le rapporteur. Il n'y a sur ce texte aucune proposition contradictoire. Il s'agit, par ailleurs d'un texte adopté à l'unanimité de la Commission des résolutions.
Que ceux qui sont partisans de l'adopter le manifestent en levant la main ?
Avis contraires ? 11.
Abstentions ? 8.
Permettez à votre président de vous dire combien il apprécie l'ensemble des dispositions prises par notre Congrès pour améliorer l'insertion des femmes à la fois dans le Parti et dans la représentation à l'extérieur du Socialisme.
(Applaudissements)
Je donne la parole à Vaillant pour des résultats de scrutin.

Raymond Vaillant

Partition d'une section :
Sur 3752 mandats, proposition que nous avons appelée Fajardie : 2161 mandats, soit 57,5%.
Proposition appelée : Sarre-Laignel : 1.582 mandats, soit 42%.

Abstentions : 194 mandats.
Refus de vote : 3.
Absents : 12.
Deuxième vote, que nous avons appelé quorum :
Sur 3752 mandats, proposition que nous avons appelée Fajardie : 2005 mandats, soit 55%.
Proposition Laignel : 1400 mandats, soit 37%.
Abstentions : 148. Soit 4%.
Refus de vote : 127, soit 3%.
Absents : 12.

Le président - Merci Vaillant.
La parole est à Fajardie pour la suite des articles.

Roger Fajardie

Voici la proposition unanime en ce qui concerne la première partie de l'article 18 :
"Les candidats aux élections politiques seront désignés par l'ensemble des adhérents de la circonscription électorale.
"Avant chaque renouvellement parlementaire, le Comité directeur fixe la date d'ouverture et de clôture des opérations de désignation et détaille la procédure de désignation applicable par l'ensemble des fédérations.
"Les candidatures proposées par les sections ne sont définitives qu'après ratification par les fédérations puis, en dernier ressort par la Convention nationale, qui ont par ailleurs mandat de veiller à l'application des règles et principes fixés par le Parti.
"Pour les élections cantonales, les candidatures ne sont définitives qu'après ratification par la fédération qui a par ailleurs mandat de veiller à l'application des règles et principes fixés par le Parti.
"Pour les élections municipales, votent pour la désignation des candidats tous ceux et seulement ceux qui sont domiciliés dans la localité. Les fédérations veillent à l'application des règles et principes fixés par le Parti."
Sur cette première partie de l'article 18, il y a accord général.

Le président - Y-a-t-il des observations, des amendements ?
Non ? On vote :
Pour la ratification ? Levés la main ?
Avis contraires ?
Article adopté.

Roger Fajardie - J'en viens à la seconde partie de l'article 18 :
La proposition faite par la majorité de la Commission des structures est la, suivante :
"Si le nombre d'adhérents inscrits dans les sections concernées par le choix d'un candidat n'est pas égal à 1/500ème au moins ou nombre des électeurs inscrits dans la commune pour les villes de plus de 30 000 habitants, le canton, la circonscription intéressée. Les sections établissent une liste préférentielle de candidats.

Contribution Jean-Jaurès

"La décision est prise par la Commission exécutive fédérale pour les élections municipales et cantonales, par la Convention municipale du Parti pour les élections parlementaires après nouvelle consultation des sections intéressées."
Sur ce point, la Commission des résolutions n'a pas abouti à une solution. Les points de vue se sont répartis entre la thèse 1/500ème au moins, 1/1000ème au moins ou le statu quo. Il appartient donc aux camarades qui présentaient les propositions de venir les renouveler à la tribune au Congrès pour que le Congrès puisse trancher souverainement.

Le président - La Commission des résolutions laisse donc au Congrès le soin de trancher puisqu'il n'est pas apparu de majorité.
Henri Delisle ?

Henri Delisle

Camarades, je voudrais dire que sur ce sujet, je n'ai pas adopté l'attitude de la majorité de la Commission des résolutions, c'est-à-dire que j'ai maintenu le texte dont je suis l'un des auteurs à savoir que j'ai demandé, et je renouvelle cette demande pour 1/500ème, qu'il y ait vote, par mandats.
Si le président m'y autorise, je demande donc qu'il y ait un vote par mandats sur l'amendement que je viens de présenter et dont vous avez le contenu du texte dans « Le Poing et la rose ».

Le président - Y-a-t-il un orateur pour défendre l'autre thèse ?

Jean Alibert (Vendée)

Je suis un délégué de la Vendée.
Nous sommes dans un pays où la mutation sociologique de l'électorat va plus vite que les adhésions. Dans la 3ème circonscription des Sables d'Olonne, par rapport à 1967, nous avons multiplié les voix par 3. Autrement dit, la "soupe" commence à devenir intéressante car les militants ont travaillé cette campagne 1973. Si la prochaine fois on voit apparaître un candidat qui ne soit pas l'un de nos militants, nous ne ferons pas la campagne électorale !
(Applaudissements)
Croyez-moi, je ne suis pas là par ambition personnelle. Si j'ai choisi d'être militant dans ma fédération, c'est pour faire progresser le Socialisme dans ce pays où il est très mal implanté, mais je souhaite profondément que le jour où il y aura une mutation sociologique et avec un conflit comme celui de Cerisaye - et on en voit arriver les prémisses - ce soit un candidat vendéen qui puisse porter les couleurs du Socialisme.
(Applaudissements)

Le président - Il a été demandé par Delisle un vote par mandats, le Congrès en est-il d'accord ? Que ceux qui sont pour le manifestent en levant la main ?

Fondation Jean-Jaurès

Il y aura donc un vote par mandats.

Raymond Vaillant - Objet du vote : amendement Delisle.
Nous sommes en mesure de vous donner le résultat du vote concernant l'amendement Poperen sur l'article 16 :
Sur 3752 mandats, pour : 454, soit 12% - contre 3227, soit 85%. Abstentions : 59. Absents : 12.

Le président - Roger Fajardie ?

Roger Fajardie

Article 20 - "Les membres du Parti ne peuvent prêter leur concours à une manifestation politique organisée par l'un des groupements visés à l'article 2 en dehors du Parti.

Le président - Silence !

Roger Fajardie - … sans l'assentiment préalable de la fédération, s'il s'agit de manifestations à caractère départemental, ou du Comité directeur, s'il s'agit d'une manifestation à caractère national".

Le président - Pas d'opposition ? Adopté.

Roger Fajardie - J'en arrive maintenant, camarades, à ce qui concerne les structures du Parti. Jeunesse Socialiste, proposition de la majorité de la Commission des résolutions :
Tout membre du Parti âgé de 16 à 25 ans, figure au fichier de la jeunesse Socialiste, en reçoit la documentation spécifique, les prestations dans le domaine de l'éducation et participe, s'il le désire, de plein droit aux activités de l'organisme de jeunesse du Parti. La jeunesse Socialiste fonctionne à tous les échelons du Parti, elle élis ses propres responsables qui agissent dans le cadre des dispositions prises par les organismes dirigeants du Parti ; elle est représentée avec voix consultative dans les différents organismes du Parti".

Le président - Sur cet article, la parole est à Guidoni.

Pierre Guidoni

Chers camarades, dans le relatif brouhaha, et compte tenu de l'heure, vous n'avez peut-être pas perçu la différence essentielle entre l'article que vient de lire Roger Fajardie et l'article tel qu'il figure depuis pas mal de temps d'ailleurs sous des formes diverses dans les statuts nationaux du Parti. La différence est simple : dans l'article que vient de vous lire Roger Fajardie, deux mots ont disparu : "... et sympathisant". C'est un grand changement par rapport à la pratique qui a toujours

Coll. Fondation Jean-Jaurès

été celle du Parti en la matière, et je crois que cela mérite quand même quelques mots.
En réalité, aucune des propositions qui ont été soumises au vote des militants, aucune des propositions discutées à la Commission des structures n'envisageait une transformation aussi profonde et nous pensons que cette décision de la Commission des résolutions qui a été prise probablement en fonction d'un certain nombre de critères peut faire l'objet d'un vote de notre Congrès, d'un débat.
Pourquoi ? Eh bien, tout simplement parce que nous pensons qu'il est absolument nécessaire, et je crois que c'est l'avis unanime du Parti, que notre Parti gagne très largement dans la jeunesse, que les Jeunesses Socialistes ont toujours été considérées - je ne voudrais pas choquer les responsables qui sont dans cette salle - un peu comme un sas, en direction du Parti, et aujourd'hui, alors que nous voyons se développer dans l'ensemble du pays des mouvements extrêmement importants, rappelez-vous tout ce qui s'est passé dernièrement dans le domaine des lycéens, des C.E.T., alors que nous voyons se développer des choses qui ne concernent pas seulement les problèmes de la jeunesse, mais qui ont une importance politique générale, nationale, il est plus nécessaire que jamais que nous puissions nous ouvrir très largement dans de domaine, que nous puissions, dans le cadre qui est défini par nos statuts et qui fixe bien les compétences du mouvement de la jeunesse Socialiste et les limites de ces compétences, trouver là un impact très important pour les idées et la politique de notre Parti.
Il est nécessaire de voir les réalités en face ; il y a toute une pédagogie dans la progression vers l'adhésion au Parti Socialiste ; il y a la prise de conscience à partir des problèmes réels qui sont posés et puis, progressivement, la nécessité de passer à une adhésion totale dans l'une de nos sections locales ou d'entreprises. Et c'est pour cela que depuis toujours, il y avait dans la Jeunesse Socialiste la possibilité d'accueillir des sympathisants, de les former et de les conduire ainsi jusqu'à la porte du Parti.
Nous proposons que cette mesure sage, que cette mesure qui a donné de bons résultats dans le passé, soit maintenue et nous tenons, sur ce plan, à dire que nous présentons un amendement qui consiste à rajouter les mots "et sympathisant" dans le texte et nous demandons là-dessus un vote par mandats.
Il y a là, je vous assure, une question qui n'est pas mineure, qui est une question de fond, essentielle pour le recrutement du Parti dans l'avenir.
Voilà notre proposition. Nous pensons que l'ensemble des militants peut se prononcer sur cette question qui a été soulevée dans la nuit à la Commission des résolutions et sur laquelle chacun peut trancher.

Roger Fajardie

Camarades, il y a un point sur lequel Guidoni a raison, c'est quand il dit qu'il s'agit d'un problème important. Il faut, en effet, avoir suivi de près en tout cas sinon vécu les activités des organismes associés, et singulièrement des Jeunesses Socialistes, pour mesurer que nous sommes là en face d'une difficulté évidente. Il n'est pas possible, camarades, que se perpétue la situation qui consiste à faire peser sur les

Jeunesses Socialistes le poids des sympathisants et à faire en sorte que cette structure que sont les Jeunesses Socialistes devienne une structure qui fonctionne à l'extérieur du Parti …
(Applaudissements et protestations)
Je me permets d'ajouter que quand on souhaite, comme c'est notre cas, que la majorité civile et civique soit portée à 18 ans, il est raisonnable de permettre aux jeunes de participer pleinement à la vie du Parti.
C'est la raison pour laquelle je maintiens le texte de la Commission...
(Applaudissements et protestations)

Le président - Nous sommes saisis d'une demande de scrutin par mandats. Que ceux qui en sont partisans le manifestent ?
Le Congrès entend se prononcer par un vote par mandats.

Raymond Vaillant - Nous revenons au bulletin blanc ; objet du vote : Jeunesses Socialistes...

Dans la salle - M.J.S.

Raymond Vaillant - M.J.S. si vous voulez.

Le président - Silence, s'il vous plait. La parole est à Fajardie.

Roger Fajardie - Nous passons à l'article concernant les étudiants Socialistes.
"Tout étudiant membre du Parti ou sympathisant fréquentant un établissement d'enseignement supérieur, figure au fichier des étudiants Socialistes, en reçoit la documentation spécifique, les prestations dans le domaine de l'éducation et participe, s'il le désire, de plein droit aux activités de l'organisme étudiant du Parti. Les étudiants Socialistes élisent leurs propres responsables qui... (inaudible)... par les organismes dirigeants du Parti et sont représentés avec voix consultative dans les différents organismes du Parti".

Le président - Je vous demande de vous taire, on n'entend plus rien.

Roger Fajardie - Sur ce texte, la Commission des résolutions s'est séparée 19 voix contre 19, en sorte qu'il faut que le Congrès tranche et dise s'il veut accepter : "tout étudiant membre du Parti fréquentant..." ou "tout étudiant membre du Parti ou sympathisant fréquentant...".

Le président - Sur cet amendement, nous avons un article, ou plutôt un amendement de Delisle.

Henri Delisle
Mes camarades, je crois qu'il faudrait que nous nous calmions un peu, parce que le

Fondation Jean-Jaurès

problème est d'importance... je ne voudrais pas faire d'effet de tribune ici, mais dire simplement...

Le président - Silence !

Henri Delisle - ... quelques arguments qui me font déposer un amendement.
Le premier est simplement logique de ma part, puisque j'ai moi-même proposé la suppression du mot "sympathisant" dans les Jeunesses Socialistes, il me parait normal de suivre le même schéma pour les étudiants Socialistes... (protestations)…
Deuxièmement, je voudrais, chers camarades, insister pour dire que j'ai assisté à un Congrès où dans la salle on parlait de choses politiques et où la majorité des camarades n'était pas membre du Parti Socialiste...

Dans la salle - C'est faux !

Henri Delisle - C'est vrai !
Je dis avec beaucoup de tranquillité et de bonne humeur, parce qu'il fera jour demain, qu'autant lorsqu'on a la carte du Parti, on est habilité à débattre, à définir une politique, fut-elle des jeunesses ou des étudiants, autant lorsqu'on est simplement sympathisant, et je suis un fervent partisan pour que les sympathisants travaillent avec nous, je pense, qu'ils ne doivent pas agir comme s'ils avaient la carte du Parti et je plaide pour la primauté de ceux qui ont précisément la carte du Parti.
(Applaudissements)
Camarades, si je me permets d'intervenir aussi longuement…

Le président - Il faudrait tout de même conclure !

Henri Delisle - ... c'est que la question en vaut la peine et je dirai que ce problème des sympathisants pour moi est le même qu'il s'agisse des étudiants, des jeunesses ou de notre Parti, en général, parce que nous n'avons pas évoqué le problème soulevé par Gaston Defferre.
Je voudrais que le Congrès pense que si nous sommes vraiment un parti ouvert, comme l'a dit Guidoni... très bien tout cela, il faut que ce soit sans arrière pensée, j'entends par là que s'il s'agit d'avoir, embusquées derrière un madelon, des troupes de choc qui ne font pas partie de la formation politique, mais répondent au doigt et à l'œil... (vives protestations)... ne nous affolons pas, gardons notre sang-froid... ce n'est pas possible... Je soutiens mordicus que les sympathisants, c'est une bonne chose, mais que la primauté revient à tout homme, à toute femme, qui a la carte du Parti.
(Applaudissements et protestations)

Secrétaire des J.S

Excusez-moi de m'emparer un peu de force du micro, mais on me l'a refusé par la

Fondation Jean-Jaurès

manière douce ! Si je veux intervenir, c'est parce que j'ai été élu au Congrès de Caen qu'a dite tout à l'heure Delisle, Premier secrétaire du Mouvement de la Jeunesse Socialiste… (applaudissements)... et la moindre des choses dans ce cas, c'est qu'on me laisse le droit de réponse !
Cela dit, je voudrais dire que je suis d'accord avec ce que vient d'exprimer Delisle, c'est que la primauté revient aux gens qui ont la carte du Parti. C'est tout à fait clair et à ce niveau là je voudrais dire qu'une chose qu'il a indiquée est tout à fait fausse, car tous les délégués à Caen étaient membres du Parti, et je le mets au défi de me démontrer le contraire.
(Applaudissements)
C'est comme cela que ça fonctionne, ce sont des membres du Parti qui ont été délégués au Congrès... il y avait un statut d'auditeurs et on a amené un certain nombre pour qu'ils voient ce qu'était le Congrès... (protestations diverses)... mais aucun de ceux qui sont intervenus dans le Congrès... et je voudrais au moins qu'on m'écoute, parce que ce genre de déploiement de hurlements ne fait pas plaisir à la jeunesse de notre pays... (applaudissements et protestations)... je vous en prie... c'est avec sérénité que je vous parle... Il y avait des sympathisants qui venaient écouter, voir, ce qu'était un Congrès de la J.S., mais ne sont pas intervenus dans le débat des gens qui ne faisaient pas partie du groupement.
Cela dit, il y a une question de fond qui est posée, c'est la conception qu'on a de ce que doit être le mouvement de la jeunesse Socialiste, s'il doit se réduire à rassembler finalement entre eux les jeunes du Parti pour qu'ils discutent de leurs problèmes... je ne crois pas que cela aurait une grande signification ! Historiquement, les jeunesses Socialistes ont toujours été un sas d'accueil, parce que la prise de conscience politique des jeunes ne se fait pas à 15 ans, en disant : j'ai envie d'adhérer à un Parti, les jeunes agissent par étapes, de même que les travailleurs d'ailleurs, et leur détermination, pour entrer dans une organisation politique se fait en diverses étapes... vous ne ferez pas prendre à un lycéen une carte de 70 F. dans un parti !
(Applaudissements)
A partir de là, il faut savoir, c'est un problème de fond, si on souhaite que dans notre Parti il y ait des jeunes, parce que là est la question. Effectivement, si on veut faire tourner le mouvement de la jeunesse Socialiste à partir des seuls membres du Parti, on aboutira au résultat que les gens qui dispensent leur énergie au sein des J.S. ne la dispenseront pas au Parti.
Si l'on admet la participation à nos travaux des sympathisants, et il faudrait mettre à bas un propos qui court : depuis trois ans, les jeunesses Socialistes n'ont pas pris une position en divergence avec le Parti... (protestations)... jamais, absolument jamais... Jamais les jeunesses Socialistes n'ont pris position publique qui ne soit pas conforme à la ligne politique du Parti et il faut reconnaître que s'il y a eu des difficultés, elles n'étaient pas dues tout à fait à la position des jeunesses Socialistes, mais au sort qu'on lui réservait par rapport au Parti. Il faut reconnaître, et là je m'adresse à l'ensemble des secrétaires nationaux, que des gros efforts ont été faits en la matière et nous avons, sur chaque événement sur lequel nous avons dû prendre position, sans cesse contacté les secrétaires nationaux, nous avons sans cesse discuté avec eux, cherché un dialogue, souvent rencontrant des portes fermées, je le

précise... mais nous avons poursuivi et je dois dire que lorsque nous avons engagé un certain nombre d'initiatives que nous estimions importantes pour nous et le Parti, nous en avons informé les secrétaires nationaux et pris leur avis.
Alors les efforts seraient sanctionnés aujourd'hui par une mesure qui serait quand même très mal reçue par les J.S. dans la mesure où ce débat n'a pas eu lieu dans les sections et fédérations, ce sera compris par les Jeunes, que vous le vouliez ou non, comme une manœuvre de normalisation bureaucratique. C'est ainsi que ce sera compris.
(Applaudissements)
Alors, je regrette, je suis profondément navré de la tournure que prend ce débat, parce que la plupart des gens qui viennent aux J.S. sont profondément attachés au Parti et regrettent que le problème des J.S. soit interprété en ces termes. Mais au Congrès de Caen, malgré ce qui a été dit, je rappelle qu'une unanimité s'était dégagée sur la ligne politique, sur le texte et sur la façon dont nous situons le mouvement de la J.S. par rapport au Parti.
Et je vous rappelle aussi que le Bureau national des J.S. a été élu par l'unanimité du Congrès, et non pas, comme a dit Delisle, par une espèce de machine de guerre que contrôlerait je ne sais qui. Cela a été un accord à l'unanimité.
Et je voudrais, avant qu'on revienne au vote, vous faire part du sentiment qu'aurait un certain nombre de gens, si le Parti au lieu de se mettre à l'écoute des jeunes qui ont peut-être quelques propositions à faire, notamment sur la politique de la jeunesse, adoptait une mesure de ce type-là.
(Applaudissements vifs et répétés)

Le président - Nous allons procéder au vote. En somme, il s'agit du maintien ou du retrait des mots : "ou sympathisants", dans le texte de l'article 23.
Il n'est pas demandé qu'il soit procédé à un vote par mandats ?
Je demande à ceux qui sont partisans d'un vote par mandats de lever la main ?
Je précise que nous allons voter maintenant sur l'article 23, c'est-à-dire celui qui concerne les étudiants Socialistes, car le vote précédent, concernant l'article 22, les M.J.S., est déjà intervenu.
Le Congrès veut-il, sur cet article 23, s'exprimer par mandats ?
Il y a les 10%. Nous allons donc voter par mandats. Nous allons immédiatement vous distribuer des feuilles, pendant que Vaillant vous donne les indications utiles pour ce vote.

Raymond Vaillant - Nous restons sur la couleur blanche, bien entendu. On vous distribue des feuilles.
L'objet du vote : Etudiants Socialistes, Sympathisants.
Proposition : pour - contre - abstention - refus de vote.
Nombre de mandats.
La signature et le nom.

Le président - On vote pour ou contre le terme de "sympathisants", concernant les étudiants Socialistes, article 23.

Collection Jean-Jaurès

Nous en sommes maintenant à l'article 24. La parole est à Fajardie.

Roger Fajardie

Après l'article "Etudiants Socialistes", un nouvel article est proposé à l'unanimité par la Commission des résolutions :
"Un Comité de la jeunesse et de l'éducation permanente, réunit régulièrement, au moins chaque trimestre, dans des conditions fixées par le Comité directeur du Parti, une délégation désignée par celui-ci, avec les représentants des Mouvements de Jeunesses et d'Etudiants Socialistes, les représentants des organismes spécialisés travaillant en liaison avec le Parti, les camarades qualifiés par leurs compétences dans le secteur de la jeunesse, de l'information, et de l'éducation permanente.
"Ce Comité assure la coordination de l'ensemble des activités menées au nom du Parti dans ce secteur, et met en application sa politique, fait rapport devant le Comité directeur du parti".

Le président - Y a-t-il, sur ce texte, des oppositions? Non. Il est adopté.

Roger Fajardie - Nous en venons aux groupes Socialistes, et je te demande de passer la parole à notre camarade Robert Lucente.

Le président - Robert Lucente, tu as la parole.

Robert Lucente

Camarades, je ne voudrais pas intervenir trop longtemps à ce niveau de nos discussions, d'autant que l'opinion de chacun doit être faite et que ce n'est pas la longueur d'une intervention qui peut espérer changer tel ou tel vote.
Mais je voudrais tout de même vous dire que les débats de la Commission qui a été chargée de traiter des secteurs d'activités, ont porté, à longueur de temps, sur une différence de conception de ces secteurs d'activités. Cette différence, vous venez de la sentir à travers les interventions sur le problème des Jeunesses et des Etudiants. Elle s'est, à sa manière, exprimée également en ce qui concerne les problèmes des entreprises.
Si chacun est d'accord pour dire que les Socialistes doivent être présents dans les entreprises, et ce en conformité avec les décisions prises lors d'Epinay, si chacun souhaite que tous les salariés membres du Parti s'intéressent à la vie d'un groupe d'entreprise, si chacun est d'accord sur la nécessaire coordination fédérale et nationale, il y a, il faut le dire, un clivage très important lorsqu'il s'agit d'apprécier la manière dont seront désignés et choisis ou élus les responsables du secteur Activité entreprise, à tous les échelons.
Il y a à cet égard deux conceptions :
- Une qui pousse à accentuer la structure... (inaudible)... des organisations des entreprises, et d'ailleurs à multiplier des structures en allant jusqu'à des structures de branches - branches d'activités, branches industrielles ;

Collection Jean-Jaurès

L’autre qui vise au contraire à associer au maximum le Parti tout entier, plus qu’il ne l’a été jusqu’à présent, à cet aspect capital de la vie du Parti Socialiste, et d’un véritable Parti Socialiste, qu’est la présence Socialiste dans les entreprises.
Alors, si vous voulez bien, arrivons tout de suite à ce texte de l’article 24.
La première tendance est concrétisée par les propositions qui avaient été faites par ce qu’il est convenu d’appeler : le courant n°2 ;
La deuxième tendance est celle qui a pour l’essentiel, repris la proposition qu’avaient faite les camarades de la section Renault entreprise lors du Congrès de Grenoble, en proposant une modification de l’article 24 actuel.
Voici ce que deviendrait cet article 24 :
Inchangé pour sa première partie :
"Les salariés, membres du Parti, sympathisants, se réunissent s’ils le désirent, par entreprises ou par branches, dans le cadre des groupes Socialistes qui disposent d’une structure à tous les échelons du Parti et d’un représentant membre du Parti, à titre consultatif, dans des organismes responsables au plan local, départemental et national".
Et l’adjonction est le texte proposé par la majorité de la Commission :
"La Commission nationale et les Commissions fédérales entreprise sont élues par les mêmes instances et selon les mêmes règles que les autres organismes de direction et d’exécution. Les candidats doivent être obligatoirement militants du secteur d’activité considéré".

Le président - La parole est à Georges Sarre, pour défendre la proposition contraire.

Georges Sarre

C’est un débat important, camarades, et c’est à travers une telle discussion que l’on se rend compte que parfois il s’agit de mots, toujours des mots, encore les mêmes, mais que la réalité est parfois bien différente.
En particulier, je voudrais dire que le Congrès d’Epinay-sur-Seine et le Congrès de Grenoble ont mis l’accent sur le rôle des militants Socialistes dans les entreprises. C’est-à-dire qu’en effet il me semble paradoxal, camarades, de vouloir développer, à travers tout le pays, en fonction de la motion même d’orientation de Grenoble, une lutte en faveur du contrôle des travailleurs, de se recommander d’une finalité autogestionnaire, et, dans le même temps, de ne pas faire confiance aux camarades d’un secteur, sous la responsabilité du Parti et du Comité directeur, pour prendre en charge la coordination de leurs activités. Car cette absence de confiance à l’égard des Socialistes membres des groupes Socialistes dans l’entreprise, est en soi une aberration.
Comment faire croire à l’extérieur que l’on veut effectivement la démocratie dans l’entreprise quand on met en tutelle de façon extraordinaire, alors qu’il n’est pas question... relisez l’article, nous disons :
"Les salariés membres du Parti et sympathisants se réunissent par entreprise et par branche d’entreprises, dans le cadre des groupes Socialistes d’entreprises, constitués sur les lieux du travail.

Contribution Jean Jaurès

"Les sections sont tenues de créer ces groupes partout où il est possible, et les membres du Parti dépendant de l'entreprise sont tenus d'y participer.
"Les G.S.E. n'ont pas de pouvoir de décision politique ; leur contrôle appartient aux fédération, niveau local, et au Comité directeur, niveau national.
"Au niveau national, une Commission nationale entreprises, composée de représentants des G.S.E. est désignée par eux, anime et coordonne, sous le contrôle du Comité directeur, le travail du Parti dans les entreprises.
"Par ailleurs, les G.S.E. disposent d'un représentant membre du Parti à titre consultatif, à tous les niveaux".
camarades, il s'agit donc là encore de mettre en concordance nos paroles et nos actes...
(Applaudissements)
Entre une Commission nationale entreprises, qui n'est que le reflet artificiel des groupes Socialistes d'entreprises, c'est-à-dire de la chair ouvrière même du Parti, et quelque chose qui sera calqué, plaqué sur cette réalité, nous invitons le Congrès à rejeter la proposition présentée par Robert Lucente, et je regrette que dans un parti comme le nôtre on trouve toujours des harkis pour faire obstacle aux propositions les plus raisonnables.
(Protestations)

Le président - La parole, pour 3 minutes, à Benassayag, pour un amendement sur cet article.

Maurice Benassayag

Parce qu'il y a des problèmes spécifiques à l'université, et qui intéressent à la fois les étudiants, les professeurs, et les personnels de l'université, pour éviter que les étudiants restent dans un ghetto, pour faire des groupes Socialistes universitaires des groupes à l'image des groupes Socialistes d'entreprises, je propose, avec Gilles Gardois, l'amendement suivant :
"Les étudiants et les enseignants des catégories de personnel concernées, membres du Parti Socialiste, constituent s'ils le désirent, des groupes Socialistes universitaires. La coordination fédérale et nationale de ces groupes Socialistes universitaires est organisée conformément aux statuts".
(Applaudissements)

Le président - La parole est à Robert Lucente, comme rapporteur, pour s'exprimer sur l'amendement qui a été déposé par Benassayag.

Robert Lucente

Mes camarades, sur le débat et l'intervention faite par Georges Sarre... je passe un peu sur l'incident personnel parce que je passe pour avoir bon caractère, encore que je ferai bien remarquer à la tribune tout ce que peut avoir d'excessif l'appréciation de "harkis", envers un autre camarade du même Parti. (applaudissements)...

Collection Jean Jaurès

Je voudrais simplement préciser, pour la bonne compréhension de ce Congrès, que la section Socialiste d'entreprise de chez Renault existait au moins 10 ans avant la création du Parti Socialiste d'Epinay, et que les travailleurs - même si la section ne sort pas le nombre de tracts qu'elle souhaiterait sortir, faute de moyens - de l'entreprise, la connaissent...
(Applaudissements)
Et je voudrais également dire que les propositions que nous faisions à Grenoble, visant l'organisation du secteur entreprises, sont des propositions qui ont été adoptées à l'unanimité par les militants de la section. Et nous n'avons été téléguidés par personne pour les proposer, nous nous sommes simplement appuyés sur un vécu, et en voyant les dangers qu'il y avait à choisir une autre forme de structure.
(Applaudissements)
En ce qui concerne la proposition qui a été faite par Benassayag, la Commission des résolutions est d'accord pour l'approuver.

Le président - Quel est l'avis du rapporteur sur l'amendement Benassayag ?

Robert Lucente - Je viens de le dire, nous sommes favorables.
Nous sommes en présence de deux textes, il est demandé un vote par mandats à la tribune, je demande au Congrès de se prononcer.
Que ceux qui veulent voter par mandats lèvent la main?
(Raymond Vaillant donne les indications techniques pour le vote relatif à l'article 24 « les groupes Socialistes d'entreprise »)
Nous reprenons, Roger Fajardie a la parole.

Roger Fajardie

Camarades, nous continuons cet exercice difficile avec l'article 26.
Il s'agit de répondre à la préoccupation exprimée par de nombreux camarades en ce qui concerne l'accueil des sympathisants.
"Des structures d'accueil, sans pouvoir politique, correspondant aux conditions de la vie locale, rassemblent les sympathisants à l'initiative des sections et avec l'accord des fédérations".
Si le président veut mettre aux voix ?

Le président - Sur ce texte, la parole est à Guidoni.

Pierre Guidoni

Chers camarades, le texte concernant l'accueil des sympathisants correspond à un souci louable et qui, je crois, a été très largement partagé dans l'ensemble du Parti, pour que le plus possible le Parti s'ouvre vers l'extérieur et fasse participer à ses travaux, à sa lutte, ceux qui tôt ou tard le rejoindront et qui ne l'ont pas encore fait.
Si je m'oppose à ce texte, ce n'est pas par son fond, c'est parce que je trouve parfaitement injuste et à la limite absurde, que tout le monde dans le Parti puisse

Coll. Fondation Jean-Jaurès

organiser les sympathisants, sauf les étudiants et la jeunesse.
(Applaudissements)

Le président - Roger Fajardie a la parole.

Roger Fajardie

Il y a une différence entre ce qui a été proposé tout à l'heure au Congrès et ce qui est proposé actuellement en ce qui concerne les sympathisants, c'est - j'imagine que tout le monde l'a compris - la notion de "sans pouvoir politique".
Il appartient, dans la proposition de la majorité de la Commission des résolutions, de laisser l'initiative aux sections et aux fédérations, en leur recommandant de faire cet effort. Cela procède très exactement de l'esprit dans lequel la majorité de la Commission des résolutions a proposé la modification des articles 4, 5 et 6.
Je maintiens donc l'article que je viens de proposer tel qu'il est, je crois d'ailleurs que Guidoni n'a pas proposé d'autre texte.
Je demande donc au président de mettre aux voix la proposition de la Commission.

Le président - Ce que je vais faire immédiatement d'autant que Guidoni me confirme qu'il ne dépose pas de texte contraire.
Je consulte le Congrès, ceux qui sont d'avis d'adopter l'article tel qu'il vient d'être lu lèvent la main.
Avis contraires ?
L'article 26 est adopté.

Roger Fajardie - Article 30 pour le calcul du nombre de mandats, dont elle dispose, chaque fédération a doit à une représentation proportionnelle au nombre des membres cotisants. Les mandats sont calculés sur les fournitures de cartes et de timbres émis au 31 décembre de l'année précédente. Pour les votes politiques au Congrès et à la Convention nationale, chaque fédération dispose d'une voix nationale et de droit, et d'une voix par 25 adhérents régulièrement recensés dans le département s'étant acquittés de leur cotisation..."

Le président - Personne ne demande la parole sur ce texte ?
Il n'y a pas d'opposition ?
Adopté.

Roger Fajardie - Article 33. La Commission des résolutions à l'unanimité moins 2 voix, propose de compléter l'actuel article 33 du paragraphe suivant :
"Dans chaque fédération une journée d'information se tiendra avant tout Congrès national et sera consacrée à une large discussion-débat, sans sanction, sur les motions de politique générale. Le vote sur les motions aura lieu ainsi dans les sections en toute connaissance de cause, les militants ayant reçu la plus large information.
"Un Congrès fédéral se tiendra au plus tard une semaine avant le Congrès national,

Fondation Jean Jaurès

duquel sortiront les votes de la fédération sur les textes soumis au vote indicatif."

Le président - Cette proposition ne fait pas l'objet d'un texte contraire.
Il n'y a pas d'opposition de la part du Congrès ?
Adopté.

Roger Fajardie - Article 36, il s'agit de préciser, en insérant une nouvelle phrase dans un article déjà ancien, qui figurait dans le texte des statuts précèdent, qui permet de prévoir, comme cela a été demandé de nombreuses fois en préparation de ce Congrès, l'aide du Parti aux petites fédérations. Ce paragraphe dit :
"Le Comité directeur veillera à l'emploi des moyens du Parti pour assurer son développement, notamment dans les secteurs de faible implantation".

Le président - Pas d'opposition ?
Adopté.

Roger Fajardie - Je crois qu'au point où nous en sommes, il conviendrait de donner la parole à Louis Mermaz, pour qu'il rapporte sur la partie concernant les liaisons Parti/groupe parlementaire.

Le président - La parole est à Louis Mermaz.

Louis Mermaz

Chers camarades, nous abordons le chapitre II "groupe Socialiste - Parlement - élus du parti".
La Commission des résolutions a constaté qu'en ce qui concerne le groupe Socialiste au Parlement, il convient d'adapter le texte à la situation actuelle. En effet il est dit :
"Le groupe Socialiste au Parlement est constitué de députés, de sénateurs..."
vous avez le texte sous les yeux, je pense, j'en viens à la conclusion :
"... l'activité parlementaire et les votes au Parlement relèvent uniquement et exclusivement du groupe parlementaire..."
Etant donné que le groupe Socialiste est composé des élus Socialistes et de deux apparentés, mais que le groupe parlementaire est composé des mêmes députés, mais en plus des Radicaux de Gauche, il est proposé, pour que les choses soient logiques et conformes à la situation, de dire : "... groupe Socialiste " et non pas "groupe parlementaire".
Sur les autres textes il n'est pas proposé de modification.
Il n'est pas proposé de modification par la Commission des résolutions notamment sur les problèmes des cumuls, soit mandats électifs, soit mandats politiques.
La Commission des résolutions a fait une analyse de la situation politique, elle a fait une analyse des conséquences du mode de scrutin actuel et propose de s'en tenir au statu quo.
En ce qui concerne les cotisations parlementaires, compte tenu des décisions

Contribution Jean-Jaurès

récemment prises par les organismes responsables du Parti, il est proposé également par la Commission des résolutions, un maintien des dispositions actuelles.
Donc, la plupart des dispositions figurant au titre "élus du groupe parlementaire" sont maintenues, à part cette légère modification de dénomination du groupe parlementaire, on ne dirait plus "groupe parlementaire" mais "groupe Socialiste".
Enfin, problème important sur lequel interviennent plus de changements : "Délibération et votes communs du Comité directeur et groupe parlementaire" :
"Le Comité directeur et le groupe parlementaire délibèrent et votent en commun chaque fois que la demande en est formulée, soit par le Comité directeur, soit par le groupe parlementaire".
Il est proposé la rédaction suivante, qui modifie un certain nombre d'articles, trois articles, les anciens articles 53, 54 et 55 :
"La décision prise est immédiatement applicable lorsqu'il y a réunion conjointe des deux groupes Socialistes et du Comité directeur. La décision prise est immédiatement applicable si elle est votée à la majorité simple des deux collèges.
"Si ces conditions ne sont pas remplies, le Comité directeur se saisi de la question et prend la décision à la majorité absolue des membres."
C'est-à-dire qu'en cas d'absence de décision et de majorité non requise, la décision appartient au seul Comité directeur qui tranche, qui a donc le contrôle politique final.
Telles sont les conclusions présentées par la Commission des résolutions.

Le président - Je remercie le rapporteur. Sur cet ensemble de propositions, il y a un amendement.

Raymond Douyère (Sarthe)

Camarades, je désire intervenir au sujet des amendements.
Il est apparu, à un certain moment, qu'il était très dangereux que des camarades puissent détenir un nombre considérable de mandats au détriment même de la vie démocratique du Parti, stérilisant ainsi les bonnes volontés des militants, et d'autre part empêchant un certain nombre de camarades d'appartenir aux organes du Parti et de parvenir à des postes de responsabilité, permettant aussi au Parti d'avoir une plus grande audience.
Nous avons donc déposé un article qui spécifie bien qu'il ne s'agissait pas pour l'instant, et compte tenu des structures du Parti, de vouloir limiter le cumul des mandats, nous avons bien conscience qu'il est impossible, sur le plan des mandats électifs, de vouloir appliquer une mesure drastique au Parti, qui n'étant pas appliquée par les autres formations politiques, conduirait fatalement à affaiblir notre représentation vis-à-vis de l'opinion publique. Par contre, il était possible de faire un certain nombre de recommandations à nos élus, mais ceci ne peut pas passer au niveau des statuts.
Nous avons donc proposé qu'il n'y ait pas possibilité de cumul de mandats entre les mandats électifs et les mandats de responsabilité du Parti, et nous souhaitons que les camarades se prononcent à ce sujet sur la proposition suivante : "Impossibilité de

cumul de plus de trois responsabilités dans le Parti et mandats électifs suivants :
Dans le groupe A : Secrétaire national ou membre du Secrétariat national, Secrétaire fédéral ou membre du Secrétariat fédéral. Secrétaire de section.
Dans le groupe B : parlementaire, Conseiller général, maire d'une commune de plus de 10 000 habitants".
Je crois, camarades, que c'est une mesure extrêmement importante.
Un certain nombre de camarades sont venus dire qu'il s'était créé dans ce parti ou qu'il continuait à se créer dans le Parti, un certain nombre de féodalités. Eh bien, en ne permettant pas aux mêmes de détenir un mandat électif dans le parti, plus de trois mandats, un mandat électif ou deux mandats électifs dans le Parti et un mandat électif à l'extérieur du parti, nous pensons bien limiter autant que faire se peut cette possibilité de possibilité de détention de féodalité.
Je crois qu'il s'agit là d'une proposition très importante et personnellement, étant donné que nous n'avons pas su quelle était l'opinion moyenne du Parti, puisque sur ce sujet il n'y a pas de publication de vote indicatif, je souhaiterais qu'il y ait un vote par mandats.
(Applaudissements)

Le président - Cet amendement va être soumis au vote du Congrès.
Y a-t-il d'autres amendements concernant le rapport de Louis Mermaz sur les élus, afin que pour gagner du temps le rapporteur n'intervienne qu'à la fin pour répondre aux différentes propositions ?
Il n'y en a pas d'autres ?
Alors la parole est à Mermaz.

Louis Mermaz

Notre camarade vient de s'exprimer assez clairement sur un problème politique important et délicat. Je vais répondre en traduisant ce qu'a été le sentiment exprimé par la Commission des résolutions, qui elle-même réfléchissait sur les travaux de la Commission dite "Problèmes des élus".
La Commission, à une très très large majorité, s'est prononcée, je l'ai dit d'un mot, dans le même sens que notre camarade, dans la mesure où, prenant acte du fait qu'il y avait une certaine situation politique en France, il se trouvait que, pour des raisons d'efficacité et d'esprit offensif du Parti, il était parfois nécessaire, dans les circonstances actuelles, qu'il y ait cumul de mandats, de même qu'à la Commission sur les élus s'était instauré un assez long débat sur le problème de savoir s'il fallait imposer une limite d'âge à partir de laquelle il ne faudrait plus être candidat à tel ou tel poste, de même cette discussion avait eu lieu.
Qu'il s'agisse du problème de la limite d'âge ou qu'il s'agisse du problème du cumul des mandats électifs, on est arrivé, au niveau de la Commission des résolutions, à la même conclusion, à savoir que c'était aux fédérations de prendre leurs responsabilités en ce domaine, et aux sections, étant entendu qu'il fallait faire la plus grande attention à ce qu'est la sensibilité de notre Parti en pleine voie de renouvellement sur ces matières.

Fondation Jean Jaurès

Le débat s'est ensuite décomposé, comme il vient d'être résumé et ont été abordés les problèmes du cumul des mandats électifs et des mandats politiques, c'est-à-dire que l'on a discuté de ce qui s'appelle, pour ceux qui ont lu avec soin les propositions, l'article 85.
Là aussi une majorité s'est dégagée nettement pour ne pas inscrire une telle modification, étant entendu que là aussi il fallait faire confiance à l'état d'esprit et au choix des fédérations et qu'il fallait voir s'il n'y avait pas parfois utilité pour le Parti et pour l'action militante, à avoir dans certaines circonstances ce type de cumul.
D'où la conclusion exprimée à une forte majorité et que je résume, de la Commission, pour le maintien du statu quo juridiquement dans les textes, ce qui ne ferme absolument pas la porte à toute évolution telle que les fédérations la souhaiteraient à l'avenir.

Le président - Je vais mettre aux voix l'amendement Douyère, pour lequel il demande un vote par mandats.
Je consulte tout d'abord le Congrès : que ceux qui souhaitent un vote par mandats veuillent bien lever la main ?
Il y a les 10%. Il va donc être procédé à un vote par mandats sur l'amendement Douyère.
On vote actuellement pour ou contre l'amendement Douyère, c'est-à-dire la limitation de la détention de mandats à 3, entre fonctions électives et responsabilité dans le Parti.
Ensuite, on adoptera l'ensemble du rapport de Mermaz.
(Raymond Vaillant donne alors des explications techniques sur la manière d'utiliser les bulletins de vote par mandats)

Le président - Je repasse la parole à Douyère, qui a oublié quelque chose dans son exposé.

Raymond Douyère (Sarthe)

Une seule ligne à vous lire, camarades, pour que vous sachiez bien sur quoi vous votez : incompatibilité entre les mandats électifs, à l'intérieur et vis-à-vis de l'extérieur, et une disposition supplémentaire, contenue dans cet amendement, précise qu'il y a incompatibilité absolue entre être membre du Parlement et membre du Comité exécutif national du Parti, étant bien entendu qu'il est normal que les membres du Parti puissent contrôler ceux qu'ils délèguent au Parlement.
(Applaudissements)

Le président - Alors, sur ce complément d'amendement, selon la règle, la parole est à Mermaz pour explication.

Louis Mermaz

Simple information : je précise qu'à la suite de ce qu'a demandé notre camarade, la

Fondation Jean-Jaurès

Commission des résolutions a examiné l'ensemble de ces problèmes mais, là aussi, s'est prononcée pour le statu quo, jugeant qu'il n'était pas absolument opportun de traiter ce problème aujourd'hui et, là, je rapporte également au nom de la Commission des résolutions : statu quo pour ce problème également.

Le président - Je consulte maintenant le Congrès sur l'ensemble du rapport Mermaz et des dispositions qu'il a présentées, sous la seule réserve de l'amendement qui fait actuellement l'objet d'un scrutin.
Que ceux qui sont partisans de l'adoption de cet ensemble l'expriment en levant la main ?
Merci. Avis contraires ?
Le rapport Mermaz est adopté. On connaîtra dans un moment le sort de l'amendement.
La parole est à Roger Fajardie.

Roger Fajardie
camarades, nous nous acheminons vers la fin de vos épreuves...

Le président - Raison de plus pour que vous fassiez silence !

Roger Fajardie - Il y en a pour 1/4 d'heure, au maximum.
- Modification proposée par la Commission des résolutions de l'article 70.
"Un membre exclu du Parti ne peut être réadmis qu'après un délai de deux ans. La décision est prise par le Congrès national ou la Convention nationale, après consultation de la fédération et de la section auxquelles il appartenait avant son exclusion".

Le président - Y a-t-il des oppositions ?
L'article 70 est adopté.
La parole est à Roger Fajardie, toujours.

Roger Fajardie - Proposition d'adjonction à l'article 81 :
"Toutes les fédérations départementales du Parti et toutes les sections locales...

Le président - Un peu de silence, on ne s'entend plus ! Il n'y en a plus que pour très peu de temps, faites un petit effort !

Roger Fajardie - "Toutes les fédérations départementales du Parti et toutes les sections locales doivent souscrire, en tant que telles, un abonnement aux organes de presse nationaux du Parti et, en particulier, à l'hebdomadaire "unité" et au mensuel : "Combat Socialiste".

Le président - Y a-t-il des oppositions ?
L'article 81 est adopté.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Roger Fajardie - En ce qui concerne les statuts eux-mêmes, j'en ai terminé. Un mot encore pour une proposition de la Commission des résolutions unanime :
La Commission des résolutions a repris un texte venant de la fédération des Alpes-Maritimes, demandant qu'il soit procédé à la mise en ordre par chapitre : section, fédération, Parlement, etc., des statuts, enfin des articles des statuts, de façon qu'ils soient d'un maniement plus commode. La Commission des résolutions a retenu cette proposition et suggère que le Congrès donne mandat au Bureau exécutif, après le travail d'aujourd'hui, de procéder à la mise en ordre demandée.

Le président - Fajardie, un camarade propose une addition à l'article 81 sur la presse. Je l'accepte, bien qu'elle soit tardive, compte tenu que cela ne remet pas en cause ce qui a été voté.

Brachet (Maine-et-Loire)

Il ne s'agit pas, absolument pas de remettre en cause le contenu, de l'article 81 tel qu'il vient d'être adopté, il s'agit d'un complément qui a été débattu, je le précise, longuement, à la Commission n° 6, qui s'occupait des questions diverses et, en particulier de la presse, et j'ajoute qu'un vote étant intervenu dans cette Commission, la proposition que je vais vous lire a été adoptée à une confortable majorité.
Voici le contenu du complément :
"L'organe de presse intérieur au Parti est un bulletin d'information donnant à l'ensemble des militants des éléments de connaissance et d'appréciation sur les travaux des Organismes dirigeants du Parti et sur les grandes questions d'actualité. Les divers courants de pensée doivent pouvoir s'y exprimer régulièrement et disposer d'un nombre de colonnes fixé à l'avance et non pondéré".
Je précise que cette première partie du complément n'a fait l'objet d'aucune divergence d'appréciation.
Ensuite, le complément à l'article 81 précise :
"La presse du Parti, organes extérieurs, doit refléter les débats politiques et idéologiques qui se déroulent dans le Parti et qui intéressent l'ensemble de la Gauche. Elle peut être ouverte, sur ces questions, aux diverses familles de la Gauche Socialiste en particulier. Aucun courant de pensée ne doit avoir le monopole de l'expression dans la presse du Parti ou dans un de ses organes."
Pourquoi cette proposition ? Eh bien, ce matin, François Mitterrand nous a dit que, pour que notre Parti soit un parti responsable et efficace, il fallait que les militants soient formés. Or, la formation des militants passe par la confrontation et la réflexion sur les questions qui n'ont pas encore été tranchées par le Parti.
Il a été question ce matin de la prise du pouvoir.
Il a été question également, dans le discours de François Mitterrand de l'autogestion.
Or, là dessus, nous n'avons pas encore, nous Parti Socialiste, arrêté, de façon définitive, notre ligne politique, et où en sommes-nous réduits, nous militants du Parti Socialiste ? Nous en sommes réduits, pour approfondir notre réflexion, à lire

Fondation Jean-Jaurès

des organes qui sont extérieurs au Parti Socialiste, où nous trouvons un enrichissement, où nous trouvons des confrontations qui sont de nature à faire que, lorsque le débat interviendra, nous serons alors armés pour faire un choix lucide et responsable.
On déplore parfois la multiplication des publications de tendances ou de courants de pensée, mais s'il y avait véritablement dans les organes du Parti, et je songe justement à cette nouvelle revue Socialiste qui vient de paraître, s'il y avait véritablement les différentes thèses - le problème des classes moyennes, ce que sont véritablement les classes moyennes, qu'est-ce que la réalité de l'armée aujourd'hui, quels seraient les problèmes posés par la prise du pouvoir, qu'est-ce que l'autogestion - nous intéressant, je dis qu'à ce moment-là ces cristallisation de courants de pensée que l'on déplore et que l'on constate auraient beaucoup moins d'objet.
C'est pourquoi il nous semble essentiel que les camarades délégués ici aujourd'hui se prononcent sur la nécessité d'ouvrir les organes du Parti à l'expression des analyses des différentes composantes du Mouvement Socialiste sur les problèmes de l'heure, étant entendu qu'il n'est pas question de revenir sur des problèmes qui ont déjà été tranchés.
(Applaudissements)

Le président - Merci. Nous allons nous prononcer sur l'amendement...

Brachet - ...par mandats.

Le président - ...mais Gaillard, de l'Ardèche, propose un sous-amendement.
(Murmures)

Gaillard (Ardèche)

Excusez-moi, camarades, mais l'heure tardive ne doit pas nous conduire à bâcler les questions importantes. Au nom de la fédération de l'Ardèche unanime je demande qu'on prenne en considération un sous-amendement et qu'on ajoute "au droit d'expression des courants de pensée", le "droit d'expression aussi des fédérations".

Le président - Je demande à l'auteur de l'amendement principal s'il accepte le sous-amendement de Gaillard ?
(Murmures et protestations diverses)

Roger Fajardie - Est-ce que tu acceptes l'amendement de Gaillard ?

Brachet - Bien sûr.

Le président - C'est accepté, donc on pourra soumettre ce texte dans l'ensemble.

Fondation Jean Jaurès

Roger Fajardie

Camarades, vous comprendrez bien que ce problème soit venu à la Commission des résolutions, et elle n'a pas retenu les propositions qui viennent d'être faites. Je pourrais donc vous demander simplement de les rejeter, mais il est évident qu'il y a là un problème qui préoccupe tout le Parti, seulement, vous me permettrez de vous le faire remarquer, il comporte des investissements financiers assez considérables pour le Parti et il ne peut donc pas être retenu pour l'instant, en cette fin de Congrès.
Je propose par conséquent que l'ensemble de cette question soit renvoyé, pour examen, au Comité directeur.

Le président - Bien. Alors, je soumets l'amendement, tel qu'il a été sous-amendé, au Congrès, face à la proposition présentée par Fajardie au nom de la Commission, tendant au renvoi devant le Comité directeur.
Alors, que ceux qui sont partisans du renvoi devant le Comité directeur l'expriment en levant la main ?
Baissez les mains. Epreuve contraire ?
Il faut que nous refassions l'épreuve parce que, là, véritablement, cela a l'air assez équilibré et il faut qu'on compte.

Roger Fajardie - Je demande le vote par mandats, sur cette question.

Le président - Alors, le Congrès est-il d'accord pour voter par mandats ?
Il y a largement les 10%. Nous votons donc par mandats.
(Vaillant donne quelques explications techniques sur la façon de voter)

Raymond Vaillant

L'objet du vote est le renvoi au Comité directeur : pour - contre - abstention - refus de vote, etc. N'oubliez pas le nom de la fédération et de mettre le nom du camarade qui fait le bulletin.
Je suis en mesure de vous donner le résultat du vote sur l'amendement Delisle, c'est-à-dire le 1/500ème :
- Sur 3752 mandats, "pour" : 1973, soit 53% - "contre" : 1347, soit 36% - "abstentions" : 380, soit 10% - "refus de vote" : 11 - "absents" : 43.
Sur le vote "groupe Socialiste", il me manque le vote de l'Ariège, le vote de la Haute-Saône. Je répète, sur le vote du groupe Socialiste d'entreprise, il manque le vote de l'Ariège et le vote de la Haute-Saône.

Le président - Bien. Alors, nous en avons fini avec l'examen des propositions de la Commission des résolutions.
En ce qui concerne le dernier amendement sur lequel on vote, il y a 2 propositions en présence, mais si on vote le renvoi au Comité directeur, on vote l'amendement qui s'inscrira dans les statuts, cela revient au même...! Que vous mettiez "pour" ou "contre" l'amendement, ou "pour le renvoi au Comité directeur", cela a exactement la même signification !

Fondation Jean-Jaurès

Alors, avant de prononcer la clôture du Congrès, je passe la parole à Pierre Mauroy...
(Protestations diverses)

Gaillard - (inaudible)

Le président - Si vous voulez, pour vous donner satisfaction, je veux bien qu'au lieu que vous intituliez ce bulletin de vote : "pour" ou "contre" le renvoi au Comité directeur, que vous l'intituliez : "pour" ou "contre" l'amendement...
(Protestations diverses).
Alors, mettez sur ces bulletins, puisque le Congrès demande que ce soit formulé autrement, que vous votez pour le renvoi au Comité directeur ou pour l'amendement... (protestations diverses)... Eh bien, puisque le Congrès demande que ce soit formulé de cette manière, je vous répète que cela ne changera rien au vote, je dirai que ceux qui sont "pour" l'inscription dans les statuts sont "contre" le renvoi au Comité directeur, et que ceux qui sont "pour" le renvoi au Comité directeur, votent contre l'amendement, il n'est donc pas utile de se battre sur une question de terminologie.
Alors, voulez-vous qu'il en soit ainsi décidé, sinon on reprend le vote en en changeant l'intitulé ?
(Protestations diverses)
Alors, à main levée, quels sont ceux qui veulent qu'on refasse l'épreuve ?
Ceux qui sont contre ?
L'épreuve ne sera pas refaite.
La parole est à Mauroy.

Pierre Mauroy

Mes camarades, avant de terminer ce Congrès j'ai, au nom du secrétariat, une dernière proposition à vous faire.
Depuis deux ans maintenant, en écoutant la radio, en lisant des articles dans la presse, partout on entend que le Parti Socialiste ne manque pas de ressort et de vitalité. Je pense que tous ceux qui ont participé à ce Congrès en sont maintenant tout à fait convaincus et qu'en définitive, il y a une démonstration qui n'est plus à faire : celle d'un parti ouvert, d'une jeunesse de plus en plus nombreuse qui vient au Parti et d'un rassemblement de plus en plus grand dans le Parti.
C'est ce qui a conduit le secrétariat et le Comité directeur du Parti à vous faire la proposition suivante :
Depuis avant la guerre, le Parti Socialiste assure un renouvellement dans la continuité, et le Socialisme n'est pas né en 1970 chacun le sait, il est né avec la première révolution industrielle ; si nous sommes face à l'avenir, nous assurons aussi une tradition.
Or, la vieille maison est trop petite ; ceux qui viennent 12 cité Malesherbes savent qu'il est difficile d'y travailler et que dès maintenant les équipes du secrétariat sont essaimées dans 4 ou 5 points d'éclatement sur la Butte Montmartre, autour du 12

Fondation Jean Jaurès

cité Malesherbes. Si bien que la proposition que je vous fais au nom du Comité directeur, qui l'a approuvée, et du secrétariat, consiste à mobiliser tout le Parti pour que le Parti Socialiste se donne une nouvelle maison.
Par conséquent, à travers tout le Parti, nous allons lancer une souscription et nous allons faire en sorte que le Parti puisse avoir un nouvel immeuble, une nouvelle maison pour que nous puissions mieux faire et mieux organiser nos actions.
Je demanderai tout à l'heure au président de vous soumettre - et ce sera la clôture de ce Congrès - cette proposition. Je crois que le projet est suffisamment important pour qu'un certain nombre puisse l'entendre.
Nous avons donc maintenant la vieille maison qui représente, grosso modo, 200 à 300 millions. Ce que nous souhaiterions, c'est avoir pour le Parti un immeuble de 800 millions à un milliard d'anciens francs. Nous désirons lancer une souscription qui pourrait, dans les trois ou quatre ans, nous rapporter 200 à 300 millions d'argent frais ; pour le reste, nous pourrions recourir à l'emprunt et l'éponger sur quinze ans.
Je pense que c'est absolument indispensable car si nous voulons un parti responsable, il faut un parti qui en ait les moyens et qui puisse permettre, par conséquent, à toute l'équipe nationale et à tous les services nationaux, à vous-mêmes lorsque vous venez au siège, d'y être accueillis dans les meilleures conditions.
Cela étant, je voudrais ajouter un mot : la preuve n'est plus à apporter de la vitalité du rayonnement du Parti Socialiste. Ce que je crois profondément, et je le pense certainement avec beaucoup d'entre vous, sûrement avec la grande, l'écrasante majorité de nos militants, c'est que dans les mois qui viennent, dans les années qui viennent, nous pourrons être amenés à prendre des responsabilités importantes. Or, il ne suffira pas d'avoir un rayonnement, il ne suffira pas d'avoir de la vitalité si nous voulons servir le Socialisme, honorer notre Parti ; il nous faudra être unis, solidaires et responsables - je crois que c'est absolument indispensable pour notre Parti et pour notre action.
(Applaudissements)
Je crois que nous nous sommes donné les moyens, à travers les statuts, d'avoir un parti uni, d'avoir un parti solidaire, d'avoir un parti responsable. Je souhaite que chaque militant, par son comportement, chaque responsable aussi, au-delà du rayonnement qui nous est donné maintenant et dont nous nous félicitons tous, au-delà de la vitalité que nous avons et dont nous nous félicitons tous, agisse et que nous agissions tous ensemble pour notre Parti, au-delà des avis des uns et des autres et de la disparité, bien entendu des points de vue. Je souhaite que nous puissions assumer devant le peuple français, pour le Socialisme et pour notre Parti, cette solidarité et cette responsabilité sans lesquelles il ne peut pas y avoir de Parti Socialiste et sans lesquelles nous ne pourrions pas servir utilement le Socialisme.
(Applaudissements)

Le président - Je transmets donc, camarades, la proposition que vient de faire Pierre Mauroy au nom du Comité directeur unanime, à savoir installer le Parti dans un autre immeuble qui soit mieux adapté à ses besoins et à ses ambitions.
Que ceux qui sont partisans l'expriment en levant la main ?

Pour la forme, épreuves contraires ?
Il n’y en a pas.
Pas d’abstentions, non plus ?
Permettez-moi, alors, de conclure en deux mots.
Je tiens à remercier la fédération des Hauts-de-Seine, la section de Suresnes, de son accueil dans cette maison, les journalistes, les membres de la presse qui ont suivi avec assiduité les travaux souvent ardus, nos camarades du service d’ordre qui nous ont été bien utiles, vous tous enfin, pour l’attitude que vous avez eue dans un travail qui a été laborieux.
Si vous permettez, camarades, encore une seconde. Je pense que nous avons, sur le thème qui nous rassemblait : "un parti moderne pour le Socialisme d’aujourd’hui", fait ensemble du bon travail, doté le Socialisme de France de l’instrument de ses ambitions pour la conquête du pouvoir que nous revendiquons pour le peuple de notre pays et, demain, pour l’exercice des responsabilités qui nous incomberont.
Avant de nous séparer, j’adresse au nom du Congrès les sentiments de solidarité du Parti Socialiste à tous les travailleurs de France actuellement en lutte pour la défense de l’emploi, de leurs conditions de vie, de leurs droits au travail. À ceux de la Banque, à ceux de Rateau, à ceux des Houillères, à tous les autres qui se battent. Enfin, j’exprime nos sentiments fraternels à tous nos camarades et à tous ceux qui se battent à travers le monde pour la liberté, ceux du Chili, ceux de Grèce, ceux d’Espagne, ceux du Portugal et d’ailleurs.
(Applaudissements)
(La séance est levée)

Coll. Fondation Jean Jaurès